

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mars 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 23 mars 2017 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	x		
Bernadette CENDRES-BARBÉ	x		
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN	x		
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIEÉ	x		
Catherine CESTARI	x		
Jean TORTELLA		Isabelle DESBORDES	x
Marie ROUMILHAC	x		
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		
Jean-Robert BARBÉ	x		



Isabelle DESBORDES	x		
Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE	x		
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS	x		
Michel HOSTEINS	x		
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD	x		
Hortense CHARTIER-HOUZÉ	x		
Myriam DUCLERC	x		
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		

Ordre du jour Conseil Municipal du 9 février 2017

G.BOURROUILH-PAREGE	2017.02.01	Subventions aux associations pour l'exercice 2017
G.BOURROUILH-PAREGE	2017.02.02	Fiscalité locale : vote des 3 taxes
G.BOURROUILH-PAREGE	2017.02.03	Affectation prévisionnelle des résultats 2016 du budget de la Ville
G.BOURROUILH-PAREGE	2017.02.04	Budget primitif 2017 de la commune
G.BOURROUILH-PAREGE	2017.02.05	Fonds Départemental d'Aide à l'équipement des communes 2017 (F.D.A.E.C.)
G. AYNIE	2017.02.06	Adhésion à un groupement de commandes en 10 lots avec Bordeaux métropole pour la gestion de l'éclairage public



G. AYNIE	2017.02.07	Adhésion à un groupement de commandes avec le SDEEG pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
I. DESBORDES	2017.02.08	Modifications du tableau des effectifs
I. DESBORDES	2017.02.09	Validation du plan de déplacements administration pour la Ville de Bruges
B. TERRAZA	2017.02.10	Acquisition foncière de la place des fusillés - salle du Tasta
D. POUVREAU	2017.02.11	Acquisition d'une partie de la parcelle AH 6 d'une contenance de 2204m2 à la société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)
G. AYNIE	2017.02.12	Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange rue des Hirondelles - Convention Orange
G. AYNIE	2017.02.13	Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange rue Pierre Andron - Convention Orange
G. AYNIE	2017.02.14	Enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de Orange Chemin de la Hutte - Convention Orange
F. GIRO	2017.02.15	Tarifs des Séjours Jeunesse 2017
F. GIRO	2017.02.16	Convention de Partenariat avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine - Opération Sac Ados 2017
E. LAMARQUE	2017.02.17	Lancement d'un appel à projets pour l'organisation des temps d'activités périscolaire (TAP) pour l'année 2017-2018

I - DÉSIGNATION DES SECRÉAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **M. BARATA** et **MME. VIOLEAU** secrétaire suppléante.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

II - DÉCISIONS DU MAIRE

APPLICATION DES DECISIONS PRISES

DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2017

1 ♦ - Décision 2017-06 – Reçue en Préfecture le 31 janvier 2017

Signature avec l'association **BLUE FISH** de Bordeaux (33), d'un contrat de cession d'animation pour les interventions de Pim Focken, musicien, dans le cadre d'un stage de musique amplifiée organisé par le Service Jeunesse prévu à l'ECT les 27 et 28 février et les 1^{er}, 2 et 3 mars 2017. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de **1 000,00 € TTC**. (TVA à 5,5%).

2 ♦ - Décision 2017-07 – Reçue en Préfecture le 1^{er} février 2017

Signature avec **CAROLYN CARLSON COMPAGNY** de Roubaix (59) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle famille intitulé « **SEEDS** » (**retour à la terre**), prévu à l'ECT le vendredi 3 février 2017 à 19h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant de cette représentation s'élève à **5 064,00 € TTC**. (TVA à 5,5%).

3 ♦ - Décision 2017-08 – Reçue en Préfecture le 1^{er} février 2017

Signature avec l'**ATELIER DE MECANIQUE GENERALE CONTEMPORAINE** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle famille intitulé « **From the Jungle** » prévu à l'ECT le samedi 11 février 2017 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant de cette représentation s'élève à **2 265,20 € TTC**. (TVA à 5,5%).

4 ♦ - Décision 2017-09 – Reçue en Préfecture le 1^{er} février 2017

Signature avec le **SURFCAMP LOS LOCOS** de Suances (Espagne), d'un contrat de réservation d'un séjour de jeunes du 6 au 13 juillet 2017 (7 jours). Le montant de cette réservation s'élève pour 7 jours en pension complète avec 5 activités de surf à la somme globale et forfaitaire de **7 740,00 € TTC**.

5 ♦ - Décision 2017-10 – Reçue en Préfecture le 9 février 2017

Signature avec l'association **ECLATS** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle musical pour les enfants des écoles maternelles intitulé « **DETOURS** » prévu à l'ECT le mardi 14 février à 9h30 et à 14h00 et le mercredi 15 février 2017 à 9h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant global de ces 3 représentations s'élève à **3 864,20 €** (net de TVA).

6 ♦ - Décision 2017-11 – Reçue en Préfecture le 14 février 2017

Signature avec l'agence **MANPOWER** de Blanquefort (33) d'un contrat de prestations de travail temporaire dans le cadre du remplacement d'agents de la collectivité ou en cas de charge de travail supplémentaire. Le montant horaire de ces interventions s'élève à **18,15 € HT**. Ce contrat est signé pour l'année 2017, avec possibilité de 2 renouvellements annuels.

7 ♦ - Décision 2017-12 – Reçue en Préfecture le 14 février 2017

Règlement à **Maître Julie NOEL**, Avocat à la Cour de Bordeaux (33), de la facture référencée **160138** du 25 février 2017, de frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique. Le montant de ces frais s'élève à **600,00 € TTC**.

8 ♦ - Décision 2017-13 – Reçue en Préfecture le 23 février 2017

Dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaire n° 2016/04 en procédure adaptée et à bons de commande, pour des prestations techniques de bureaux d'études, diagnostics et contrôles techniques (8 lots), **attribution du marché subséquent 16/04S24 – Lot 2** : Prestations de diagnostics de bâtiments : Audits énergétiques et thermiques pour le Forum des associations, la salle des sports J. Majau et le groupe scolaire La Marianne à la Sté **SOD.I.A. SAS** de Bègles (33) pour un montant de 4 820,00 € HT soit **5 784,00 € TTC**.

9 ♦ - Décision 2017-25 – Reçue en Préfecture le 27 février 2017

Signature avec l'association **COCKTAIL MUSIQUE** de Marcheprime (33), d'un contrat de cession d'animation pour les interventions de Pierre Esterlin, musicien, dans le cadre d'un stage de musique amplifiée organisé par le Service Jeunesse prévu à l'ECT les 27 et 28 février et les 1^{er}, 2 et 3 mars 2017. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de **1 000,00 €** net de TVA.

10 ♦ - Décision 2017-18 – Reçue en Préfecture le 28 février 2017

Signature de l'avenant n° 1 en plus-value au MAPA n° 2016/07 de travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Jacques Prévert de Bruges pour le lot 4 : Charpente métallique - Serrurerie dont le titulaire est la Société **A.M.I. SARL** de Segonzac (16), pour la mise en place d'un contreventement des butonnages des portiques d'entrée, pour un montant de **4 300,80€ TTC**, ce qui porte le nouveau montant du marché à **226 648,80 € TTC**.

11 ♦ - Décision 2017-14 – Reçue en Préfecture le 2 mars 2017

Signature avec l'entreprise **RUQ SPECTACLES** de Paris (75) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle humour de **Vincent Dediene** intitulé « **S'il se passe quelque chose** », prévu à l'ECT le samedi 8 avril 2017 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant de cette représentation s'élève à **6 119,00 € TTC**. (TVA à 5,5%).

12 ♦ - Décision 2017-15 – Reçue en Préfecture le 2 mars 2017

Signature avec le **COMITE DEPARTEMENTAL DE GIRONDE HANDI SPORT** de Bordeaux (33) d'une convention de prêt de matériel dans le cadre de l'organisation d'une manifestation avec les élèves du collège Rosa Bonheur le vendredi 2 juin 2017.

13 ♦ - Décision 2017-16 – Reçue en Préfecture le 2 mars 2017

Signature avec **ART EN PRODUCTION** de Bordeaux (33) d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle théâtral intitulé « **G.R.A.I.N.** », prévu à l'ECT le mercredi 31 mai

2017 à 20h30, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017. Le montant de cette représentation s'élève à **2 110,00 € TTC**. (TVA à 5,5%).

14 ♦ - Décision 2017-17 – Reçue en Préfecture le 2 mars 2017

Signature avec le **SURFCAMP LOS LOCOS** de Suances (Espagne), d'un nouveau contrat de réservation d'un séjour de jeunes du 8 au 13 juillet 2017 (5 jours), suite à l'impossibilité du prestataire de recevoir les jeunes aux dates initialement prévues. Ce nouveau contrat abroge et remplace le contrat initial ayant fait l'objet de la Décision 2017-09 – Reçue en Préfecture le 1^{er} février 2017, elle-même abrogée. Le nouveau montant de cette réservation s'élève en pension complète avec 4 activités de surf à la somme globale et forfaitaire de **5 600,00 € TTC**, soit une moins-value de 2 140,00 € TTC

15 ♦ - Décision 2017-19 – Reçue en Préfecture le 6 mars 2017

Signature du **MAPA 2016/14** relatif à des travaux d'aménagement du site de Verdun (Lieu de stockage Ville et Association de Bruges et attribution des 4 lots, aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Démolitions/GO/Maçonnerie/VRD/Divers à la Sté **SORREBA Technologie** de Mérignac (33) pour un montant global de **153 600,00 € TTC**,
- Lot 2 : Charpente Métallique à la Sté **DL OCEAN SAS** de Cestas (33) pour un montant global de **36 000,00 € TTC**,
- Lot 3 : Couverture/Étanchéité/Bardage à la Sté **SOPREMA** de Mérignac (33) pour un montant global de **50 075,00 € TTC**, (offre de base - 40 000 € HT + variante1 - 1 730 € HT)
- Lot 4 : Électricité à la Sté **ADEN ENERGIE SARL** de Bègles (33) pour un montant global de **13 800,00 € TTC**,

Le montant total du marché s'élevant à la somme de **253 476,00 € TTC** variante retenue incluse.

16 ♦ - Décision 2017-24 – Reçue en Préfecture le 6 mars 2017

Dans le cadre de l'accord-cadre multi-attributaire n° 2016/04 en procédure adaptée et à bons de commande, pour des prestations techniques de bureaux d'études, diagnostics et contrôles techniques (8 lots), **attribution du marché subséquent 16/04S21** – Lot 2 : Prestations de diagnostics de bâtiments : Audits énergétiques et thermiques pour l'Espace Culturel Treulon à la Sté **SOD.I.A. SAS** de Bègles (33) pour un montant de 1 980,00 € HT soit **2 376,00 € TTC**.

17 ♦ - Décision 2017-22 – Reçue en Préfecture le 7 mars 2017

Signature avec la **MFR SUD CHARENTE** d'Aignes (16), d'un contrat de location en gestion libre colonie pour un séjour de jeunes du 17 au 24 juillet 2017 (8 jours) dans les locaux de l'ancienne Abbaye de Puyperoux. Le montant de ce contrat s'élève à la somme globale de **1 880,80 € TTC**, payable en 3 fois (acompte de 940 € soit 50% et 2 versements de 470,20 € chacun soit 25%).

18 ♦ - Décision 2017-20 – Reçue en Préfecture le 14 mars 2017

Signature du **MAPA 2016/12** relatif à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de construction du Stade Nautique et attribution du marché à la **SARL Mission H2O** de Malakoff (92), pour un montant global de **56 620,00 € TTC**.

19 ♦ - Décision 2017-21 – Reçue en Préfecture le 15 mars 2017

Signature du **MAPA 2016/15** relatif à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de construction d'un groupe scolaire et attribution du marché à la **Cabinet FAYE Programmation** de Toulouse (31), pour un montant global de **25 332,00 € TTC** (tranche ferme : 17 302,80 € TTC et tranche optionnelle : 8 029,20 € TTC).

Mme PETIT-CHOTARD demande une précision concernant la décision 2017-11. Il s'agit du point 6. Elle demande à Madame le Maire si elle peut donner le niveau de qualification qui est demandé dans le cadre de ce contrat avec Manpower.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une mise en concurrence que la mairie a faite pour faire face à des absences imprévisibles de personnels, essentiellement dans les écoles, et plus particulièrement à la restauration scolaire. Lorsqu'il y a des absences de dernier moment, le service de la restauration doit pouvoir être assuré. Dans ce cas-là, la mairie fait appel à des agents intérimaires, essentiellement pour les crèches et la restauration scolaire.

Mme PETIT-CHOTARD demande à quel niveau des qualifications de la fonction publique cela correspond.

Madame le Maire répond que concernant les qualifications, cela correspond à un CAP de la restauration collective. Concernant le salaire, il y a un coefficient d'application, ce qui a fait l'objet de la mise en concurrence. Elle ajoute que c'est le salaire de référence de l'agent absent qui sert de base.

M. HOSTEINS souhaite revenir sur la décision 2017-12. Sans faire perdre de temps à tout le monde, il voudrait rappeler son intervention du dernier Conseil, à propos des dépenses de frais d'avocat concernant les procédures qui sont opposées au Conseil municipal, bien qu'il n'y ait pas que cela. Il demande s'il serait possible, à chaque fois qu'il y a une décision avec une dépense de frais d'avocat, ce qui est tout à fait logique et normal dans une collectivité, d'avoir des précisions sur le domaine concerné pour éviter ce genre de questions. À savoir, est-ce qu'il s'agit d'une procédure en rapport avec l'urbanisme, est-ce qu'il s'agit d'une procédure en rapport avec la voie publique ? Il souhaite savoir s'il est simplement possible d'avoir une précision. Ce qui éviterait aux élus de poser des questions inutiles.

Madame le Maire répond qu'en l'occurrence, il s'agit d'une procédure qui concerne les ressources humaines, comme les élus auront pu le deviner à la lecture de la décision.

M. HOSTEINS confirme, mais répète que ce serait bien pour une question de clarté de le préciser systématiquement. Il remercie Madame le Maire.

Madame le Maire répond qu'elle ne voit aucun problème à cela.

M. HOSTEINS ajoute qu'en l'occurrence, le domaine n'est pas précisé.



Madame le Maire répète qu'il s'agit de ressources humaines.

Mme PETIT-CHOTARD évoque le point 15 concernant la décision 2017-19. Au sujet de cette décision, elle demande à Madame le Maire si elle peut donner un éclaircissement sur les dates. En effet, il s'agit de la signature d'un MAPA 2016-14 qui est donné en information 2017-19. Ce qui fait à peu près un an de délai. Elle demande ce qui explique ce délai.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un report. Elle ajoute que cela fait partie des investissements qui ont été présentés en report de l'année 2016 et que la consultation a été lancée en 2016, d'où sa référence 2016. Le temps que les offres soient reçues et étudiées, qu'elles soient réputées conformes après études techniques, le marché a été notifié seulement maintenant. C'est la raison pour laquelle l'information n'est donnée que maintenant. Madame la Maire rappelle qu'il s'agit du local de stockage qui va être construit rue de Verdun pour déplacer le stockage qui est actuellement dans les anciennes écuries dont le terrain servira d'assiette à la construction de la future école. Il y a donc à la fois le stockage municipal et des locaux de stockage pour les associations brugeaises.

Mme DUMAS déclare qu'un certain nombre de réponses ont déjà été apportées aux questions des élus de son groupe. Elle aimerait juste une précision sur le point 5, la décision 2017-10, concernant un spectacle proposé aux enfants des écoles maternelles. Elle demande si c'est une offre qui va être faite à toutes les écoles maternelles et à toutes les classes des écoles maternelles ou si c'est par rapport à un projet d'école et plus une école qu'une autre.

M. GIRO répond que de manière générale, c'est un projet ouvert à toutes les écoles maternelles. Il ajoute que lorsqu'il s'agit de spectacles pour les élémentaires, c'est la même chose. Il précise que vient qui veut pour ce qui est des directeurs ou directrices. C'est au choix de l'enseignant. Comme pour les crèches et toutes les écoles, il confirme que c'est un projet ouvert à toutes les écoles qui sont incitées à venir. Il précise que certaines ne viennent pas. Il ajoute cependant que certains projets restent quand même très positifs, comme la danse il y a peu de temps à Treulon où toutes les écoles du centre-ville avaient adhéré. Il précise que cela reste quand même très fréquenté bien que cela soit au choix de l'enseignant.

Mme PETIT-CHOTARD évoque le point 18, à savoir la décision 2017-20 concernant la MAPA pour l'AMO sur le projet de construction du stade nautique. Elle demande s'il est possible de connaître le planning qui a été établi et la date du rendu de cet audit. Par la même occasion, si Madame le Maire l'accepte, les élus de son groupe souhaitent être associés à cette réflexion.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit en effet d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un équipement nautique qui va comprendre les missions d'études d'opportunité. Elle explique que l'opportunité, c'est aussi un travail de fond en lien avec les acteurs brugeais, pour déterminer combien de lignes de natation, quels équipements. Il s'agit également de faisabilité d'ensemble puisque cela concerne une parcelle métropolitaine au nord du lac, une étude d'implantation. Elle explique que cette parcelle est très vaste et qu'il y a donc plusieurs possibilités et que c'est important de l'étudier. Elle ajoute qu'il s'agit aussi d'un préprogramme et d'un programme, ainsi qu'une phase d'assistance au choix du



constructeur. Madame le Maire déclare que cette mission est importante parce qu'elle va permettre de déterminer le montant prévisionnel de façon plus précise que ce qui existe aujourd'hui. Elle ajoute que cela va surtout permettre à la Mairie de solliciter des subventions importantes, aussi bien auprès de la Métropole, puisqu'un plan piscine va être voté au prochain Conseil de Métropole, qu'auprès du Conseil départemental qui lance aussi un plan piscine, et bien sûr les subventions classiques auprès du CNDS. Elle ajoute que d'autres subventions seront éventuellement sollicitées, si possible. Elle déclare qu'il s'agit aujourd'hui de l'établissement d'un programme tout à fait complet. Elle précise qu'un COPIL a été déterminé que la mairie a souhaité composer d'une partie d'élus et de techniciens. Elle ajoute que l'opposition sera associée aux travaux d'appels d'offres comme cela a été le cas pour le centre-ville.

Mme PETIT-CHOTARD précise que les élus de son groupe souhaitent aussi pouvoir être associés au COPIL. En effet, dans le cadre du COPIL et la présence d'élus, elle considère qu'ils ont peut-être des suggestions et des informations qui leur remontent des Brugeais et des Brugeaises et qu'ils peuvent eux aussi contribuer à ce projet.

Madame le Maire prend acte de cette demande

III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2017

Madame le Maire déclare que les élus ont reçu le projet de rédaction. Elle précise que certaines corrections ont été faites jusqu'au dernier moment et qu'elles ont été prises en compte. Elle demande s'il y a d'autres questions. Elle donne la parole à Madame DUMAS.

Mme DUMAS déclare qu'à la lecture, les élus de son groupe ne retrouvent pas exactement certains propos qui ont été tenus. Elle précise qu'ils ne souhaitent pas polluer le Conseil municipal avec cela une nouvelle fois. Cependant, puisque Madame le Maire avait proposé de pouvoir écouter les bandes, ils aimeraient prendre un rendez-vous pour pouvoir écouter les bandes de ce Conseil municipal.

Madame le Maire n'y voit aucun problème d'autant plus que cette mission est externalisée par une société qui est spécialisée dans la retranscription des bandes. Elle ajoute que ce qui serait bien, c'est que le moment puisse être précisé pour qu'ils ne passent pas trois heures à retrouver à quel niveau ils souhaitent relire les bandes. À moins qu'il s'agisse de relire toutes les bandes.

Mme DUMAS répond que les élus de son groupe vont raccourcir les passages qui les intéressent.

Madame le Maire ajoute qu'un fauteuil sera mis à leur disposition pour qu'ils soient confortablement installés vu la longueur du dernier Conseil municipal. Elle propose de passer au vote de ce procès-verbal. Elle demande qui est contre, qui s'abstient. Elle constate quatre abstentions et l'approbation pour le reste des élus. Elle remercie les élus.

Vote : 29 Pour (Groupe Bruges notre Ville et Groupe Un pour tous, tous pour Bruges) et 4 Abstentions (Groupe Bruges Avenir)

RAPPORT N° 2017.02.01 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2017

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PAREGE

Il résulte de l'article 7 de l'ordonnance n°2005-1026 du 26 août 2005 qu'une délibération distincte de la délibération de vote du budget primitif doit intervenir pour le vote des subventions aux associations.

Toutefois une exception est possible pour les subventions dont le montant est inférieur à 23 000 euros. Dans cette hypothèse, il suffit d'établir une annexe au budget primitif listant les bénéficiaires et le montant de la subvention. La liste des associations et des montants des subventions figurent dans le document budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à verser les subventions suivantes, et à signer tous documents permettant le versement de ces subventions :

Maison des Jeunes et de la Culture	164 500 € dont 162 500 € pour le fonctionnement de l'association et 2 000 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du Carnaval du Tasta
Entente Sportive de Bruges	189 200 € pour le fonctionnement de l'association
Mission Locale Technowest	48 189 € dont 45 902 € pour le fonctionnement de l'association et 2 287 € au titre du Fonds Local d'Aide aux Jeunes
Bruges 33 Handball	33 000 € pour le fonctionnement de l'association
PLEB	25 500 € pour le fonctionnement de l'association.

M. SEGUINEAUD déclare que pour ce rapport, les élus de son groupe s'abstiendront. Il ajoute qu'ils restent dans la même philosophie que lors du précédent budget du DOB. En effet, ils estiment que, comme le disait le Premier Adjoint, bien qu'il en aille de même pour toutes les associations brugeaises, et au vu des finances de la commune, un effort substantiel aurait pu être fait pour chaque association. Aussi, son groupe s'abstiendra.

Madame le Maire prend note de cette intervention. Elle rappelle que concernant les associations aux associations, la mairie ne va pas au-delà de ce qu'elles demandent. Elle tient à le rappeler, car la municipalité a déjà eu à voter dans l'année des subventions complémentaires à partir du moment où, comme c'est la règle qui a été énoncée depuis quelques années, les subventions sont faites sur la base d'un projet qui est étudié et négocié avec la commune. Cependant, elle prend bien note de la proposition de Monsieur SEGUINEAUD.

M. BOURROUILH-PARÈGE tient à donner un point de précision technique. Il comprend la stature politique qui peut parfois être électoraliste, ce qu'il regrette particulièrement de la part de Monsieur SEGUINEAUD. Il sait très bien à quoi fait allusion Monsieur SEGUINEAUD lorsqu'il parle des finances de la ville. Il précise cependant que les finances de la ville ne sont pas un relevé de compte dans lequel on regarde en bas et à droite si c'est plus ou si c'est moins. Il rappelle qu'en l'occurrence, il s'agit de subventions en fonctionnement et rappelle que la recette exceptionnelle à laquelle Monsieur SEGUINEAUD fait allusion, et il en sera question à nouveau plus tard lors de l'affectation des résultats, concerne l'investissement. Cependant, il ne peut que prendre acte également de la posture des élus du groupe de Monsieur SEGUINEAUD, bien qu'il trouve cette posture dommageable.

M. VEISSIER dit « Écoutez, ces subventions ont été demandées par les associations. On avait déjà été conduits à valider des avances sur ces montants-là. Nous allons donc voter pour puisque cela correspond aux demandes des associations. Charge à ces associations en 2017 de demander beaucoup plus. Et j'ose espérer que par rapport à votre interprétation, vous répondrez favorablement à ces demandes supplémentaires. »

Madame le Maire répond que si cela est justifié par des actions complémentaires et qui vont dans le sens de la politique que développe la ville dans le cadre de son programme éducatif du territoire, il n'y a aucun problème.

M. VEISSIER dit « Dans la mesure où la population évolue et que le nombre d'intervenants dans ces associations évolue, naturellement, vous prendrez en compte leur demande d'évolution substantielle de ces subventions aux associations. Je vous en remercie. »

Vote: 29 Pour (Groupe Bruges notre Ville et Groupe Bruges Avenir) et 4 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

RAPPORT N° 2017.02.02 : FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES 3 TAXES

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PAREGE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu les articles L.1612-2 et L.1612-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les taux 2017 pour les trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'Habitation	22,33 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,33 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	71,20 %



La recette est inscrite au chapitre 73 du Budget Primitif 2017.

M. BOURROUILH-PARÈGE déclare qu'il va continuer dans les sujets légers. Il précise qu'il s'agit de la fiscalité locale et que comme chaque année, le Conseil municipal va être amené à voter trois taxes qui n'ont pas évolué, que la mairie ne fait pas évoluer. C'est ce sur quoi la mairie a un levier pour ce qui concerne les taxes d'habitation et les taxes foncières, qu'elles soient en propriété bâtie ou non bâtie. Il propose de voter les taux pour cette année 2017 de 22,33 % pour la TH, 32,33 % pour la taxe foncière propriété bâtie et 71,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mme CHARTIER déclare qu'il est présenté dans cette délibération, le maintien à niveau constant des trois taxes directes locales, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Elle rappelle qu'au niveau local comme au niveau national, la gestion socialiste pratique les méthodes avec la même idéologie, à savoir ponctionner toujours plus les foyers moyens qui eux sont en attente d'un relâchement de la pression fiscale. Elle suppose qu'il n'a pas échappé à Madame le Maire qu'au cours de l'année, les finances de la commune se sont enrichies avec notamment la vente de la SEMIB. Elle demande à Madame le Maire comment la mairie se justifiera face aux Brugeais qui ne découvriront aucun soulagement sur leurs taxes locales, malgré la vente d'un patrimoine qui en quelque sorte leur appartenait. Elle signale à Madame le Maire que 35 millions d'euros ne doivent pas simplement permettre de réaliser les promesses électorales que la majorité n'a pas tenues jusque-là. Madame CHARTIER déclare que la majorité économise pour faire sortir de terre, quelques mois avant les échéances électorales, des projets qui feront briller les yeux de son électorat. Elle demande si c'est là la bonne solution. Elle interroge la majorité sur le fait de savoir si des promesses irréalistes sur le long terme ne font pas plus de mal. Elle rappelle que cela a pu être constaté avec Monsieur HOLLANDE en fin de quinquennat. Elle ajoute que les Brugeais veulent des projets concrets, réalistes et à budgets maîtrisés. Elle insiste sur le fait que les élus de son groupe dénoncent cette méthode, car être Maire, c'est construire des projets tout au long de son mandat, préparer l'avenir et veiller à réduire, quand les finances le permettent, les taxes directes locales. Elle constate que la majorité présente aujourd'hui un excédent de fonctionnement reporté à six millions d'euros. Madame CHARTIER poursuit en déclarant que les élus de son groupe ne partagent ni l'idéologie ni la méthode. Ils souhaitent la baisse, dès cette année, des taxes locales, qui est fondamentale pour les Brugeais. Aussi, ils voteront contre ce choix de maintenir la pression fiscale. Ils voteront contre le fait que la commune fasse partie des villes de la Métropole avec un taux d'imposition fort, par comparaison à des villes identiques. Madame CHARTIER conclut en déclarant que le groupe Bruges Avenir votera contre la gestion socialiste.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur SEGUINEAUD, précisant que c'est à elle qu'il appartient de choisir quand elle va répondre.

M. SEGUINEAUD tient à dire en préambule que tous les chiffres qu'il va dire ce soir sur ce rapport-là sont des chiffres de l'Insee qu'il tient à la disposition de chacun et chacune d'entre les élus. Il cite ses sources : www.collectivites-locales.gouv.fr.

S'adressant à Madame le Maire, à Monsieur l'Adjoint aux finances, aux adjoints et à tous ses collègues, il déclare qu'avant de passer au vote des trois taxes, il lui paraît important de faire



un bilan sur la fiscalité de Bruges, d'autant que la ville possède un trésor de 40 millions d'euros. Étant interrompu, il répond qu'il s'agit là de la réalité des chiffres. Il répète que la ville dispose de 40 millions d'euros et qu'il s'agit là d'un trésor. Il précise que ce chiffre inclue 34 millions de vente de la SEMIB et six millions d'excédent budgétaire. Il répète qu'il s'agit d'un trésor que toutes les communes de la Métropole envient à Bruges. Il précise qu'il va s'appuyer sur des chiffres de l'Insee et sur ceux des sites des collectivités locales, chiffres incontestables. Concernant la taxe d'habitation, Bruges est la huitième ville la plus imposée de la Métropole. Concernant les impôts fonciers, Bruges a le privilège d'être dans le top cinq de la Métropole puisqu'elle est la quatrième ville la plus imposée de la Métropole. S'adressant à tous les élus, il précise qu'en faisant un ratio des taxes et en faisant la comparaison avec l'ensemble des autres communes de la Métropole, Bruges est sur le podium et sur la plus haute marche. Bruges est la ville la plus imposée de la Métropole avec 900 € d'impôts locaux par habitant. Il ajoute qu'heureux les Bordelais qui ne sont taxés qu'à 800 € par habitant. Pour faire une comparaison avec une commune de la même strate, à savoir Blanquefort, 15 870 habitants, il ajoute qu'heureux les Blanquefortais qui eux, ne sont taxés qu'à hauteur de 550 € par habitant. Il constate qu'il y a un delta entre les Blanquefortais et les Brugeais de 350 €. S'adressant à l'adjoint aux finances et à Madame le Maire, il les prie de ne pas lui sortir comme l'année dernière au moment de la discussion sur les taxes, quand il dénonçait au nom du groupe Un pour tous, tous pour Bruges, la surtaxation des Brugeais, les fameux abattements. En effet, pour se justifier, ils faisaient valoir les fameux abattements qui d'après leurs affirmations, faisaient que Bruges était presque la championne de la Métropole. Monsieur SEGUINEAUD avoue que sur le moment, il n'avait pas tous les tableaux et les chiffres. Il n'a donc pas pu leur répondre, mais comme il est plutôt d'un tempérament à aller au bout des choses, il a étudié et regardé de près ces abattements. Que disent-ils ? Monsieur SEGUINEAUD rappelle qu'il a les chiffres. Il précise qu'en 2009, quand Monsieur SEUROT était aux commandes, les Brugeais bénéficiaient de 2 100 000 € d'abattements. En 2015, les Brugeais ne bénéficient plus que de 1 500 000 €. Aussi, Monsieur SEGUINEAUD avoue avoir pris sa calculette et avoir additionné tous les montants sur la période. Ainsi, sur la période de 2009 à 2015, la majorité a ponctionné sur les abattements, discrètement, sans augmenter les taxes, 4 750 000 € de la poche des Brugeais.

Grâce aux abattements que la ville n'a pas maintenus au niveau qu'ils étaient en 2009. Monsieur SEGUINEAUD avoue que les élus de son groupe comprennent mieux maintenant comment la majorité a rétabli les finances de Bruges. Non pas comme Madame le Maire le dit, par une gestion saine, mais en prenant dans la poche des Brugeaises et des Brugeais. Ainsi, afin de rétablir une injustice, le groupe Un pour tous, tous pour Bruges propose à la majorité de baisser significativement la taxe foncière bâtie qui est l'une des plus élevées de la Métropole, et ce à hauteur de six millions d'euros. Somme qui correspond à l'excédent budgétaire du budget primitif 2017. Monsieur SEGUINEAUD considère que le Conseil municipal doit bien cela aux Brugeais, et que ce n'est qu'une partie de la vente de leur patrimoine qui leur sera restitué. Il remercie l'assemblée.

Madame le Maire reprend les propos de Monsieur SEGUINEAUD pour s'assurer d'avoir bien compris. D'après ce qu'elle a entendu, il veut que la ville finisse l'année sans aucun excédent. Elle tient à ce que Monsieur SEGUINEAUD précise bien sa pensée.



M. SEGUINEAUD précise que la ville ne finira pas sans excédent puisqu'elle a les 34 millions de la vente de la SEMIB.

Madame le Maire demande à nouveau à Monsieur SEGUINEAUD s'il veut que la ville baisse les impôts de façon à ce que la ville finisse l'année avec un budget strictement exécuté, ni excédentaire, ni déficitaire.

M. SEGUINEAUD précise qu'il y aurait dans ce budget les 34 millions d'euros, qui eux, de toute façon restent.

Madame le Maire répond que concernant ces 34 millions, il s'agit d'investissement.

M. SEGUINEAUD répond que Madame le Maire peut lui poser dix fois la même question, mais qu'il répondra dix fois la même chose.

Madame le Maire prend note.

Mme VIOLEAU remercie Monsieur SEGUINEAUD pour avoir présenté ce document. Néanmoins, lui qui dit que les élus découvrent les documents lors des Conseils municipaux, elle trouve un peu dommage que les élus n'aient pas eu vent de ce document avant. Ainsi, ils auraient peut-être pu en débattre ensemble ce soir. Elle ajoute qu'elle est preneuse de ce document et remercie Monsieur SEGUINEAUD de lui faire passer.

M. VEISSIER dit « Madame la Conseillère, vous commencez à vivre un peu quelle est la situation... »

Madame le Maire fait remarquer à Monsieur VEISSIER qu'elle ne lui a pas donné la parole.

M. VEISSIER dit « ... de l'opposition. »

Madame le Maire répète à Monsieur VEISSIER qu'elle ne lui a pas donné la parole. Elle demande quelles sont ces prises de parole intempestives. Elle rappelle à Monsieur SEGUINEAUD qu'elle lui a demandé de donner ces documents à la fin de la séance. Elle déclare que si tout le monde se lève, va discuter et prend la parole, ce ne sont pas des façons.

M. SEGUINEAUD précise qu'elle aussi se lève régulièrement en séance Métropolitaine et lui demande pourquoi il devrait rester assis et ne pas se lever durant la séance du Conseil Municipal .

Madame le Maire répond qu'elle ne se lève pas tant que cela, et qu'elle n'est pas la seule. Elle ajoute que l'on a le droit, pendant une séance qui dure cinq ou six heures, de se lever pour des raisons techniques.

M. VEISSIER dit « Je voulais répondre à la Conseillère Municipale qui aurait souhaité avoir des documents avant. Tout simplement pour dire qu'aujourd'hui, ponctuellement, une fois au cours d'un Conseil municipal, elle se trouve dans la situation permanente dans laquelle les élus d'opposition se trouvent, à savoir un sevrage permanent de documents et d'informations. Je tenais quand même à relever cette situation. »

Madame le Maire répond que cela ne doit quand même pas être trop le cas puisque certains élus de l'opposition semblent avoir bien préparé leur Conseil municipal. C'est donc qu'ils ont



les éléments. Elle ajoute que Monsieur BOURROUILH-PARÈGE va maintenant répondre aux interventions.

M. BOURROUILH-PARÈGE constate que cela commence à monter un peu, mais que les élus de l'opposition sont un peu prévisibles puisqu'ils ont à peu près les mêmes propos chaque année. Il déplore le fait que cela ne fasse pas avancer le débat. Il informe qu'à l'issue du BP, comme chaque année, il demandera aux élus de l'opposition leur BP, puisqu'ils sont en mesure de pouvoir proposer un budget prévisionnel à la ville. Il dit qu'ils savent très bien qu'ils n'ont pas d'informations, mais que par ailleurs, ils sont aidés aujourd'hui par des groupes politiques au sein de Bordeaux Métropole, notamment Communauté d'avenir, qui fournissent un certain nombre d'informations. Ainsi, les élus sont en mesure d'avoir, à sa connaissance, toutes les informations nécessaires. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE ne veut pas polémiquer. Il tient juste à préciser, eh oui, il le répétera l'année prochaine, et il le re-redira l'année d'après à Monsieur SEGUINEAUD, qu'effectivement, en 2009, il y a eu une baisse des abattements qui a fait forcément augmenter et a eu un impact sur les impôts locaux des Brugeais. Il tient à dire qu'il n'est pas là et qu'il ne jugera pas ce soir s'il était pertinent ou non de le faire à l'époque. Il invite Monsieur SEGUINEAUD à bien l'écouter. Il répète qu'il ne jugera pas s'il était pertinent ou non de la faire. Il dit simplement qu'à ce moment-là, l'équipe de l'époque a décidé qu'il fallait faire baisser l'abattement parce qu'il fallait faire rentrer des recettes supplémentaires, probablement pour financer... Il s'interrompt pour demander à Monsieur SEGUINEAUD de le laisser répondre, lui rappelant que c'était en 2009. Il demande à Monsieur SEGUINEAUD de stopper.

Madame le Maire confirme qu'il s'agit bien de 2009 et invite Monsieur SEGUINEAUD à laisser Monsieur BOURROUILH-PARÈGE répondre.

M. BOURROUILH-PARÈGE rappelle que ce n'est pas la majorité actuelle en 2010. Que ce soit 2009 ou 2010, peu importe. Il rappelle qu'il s'agissait de l'équipe précédente, ce qui ne change pas grand-chose. Ce qu'il tient juste à dire, c'est qu'il ne jugera même pas de l'opportunité de baisser ou pas cet abattement. Il déclare que peut-être que si la majorité actuelle avait été aux commandes à cette époque-là, elle se serait interrogée sur la pertinence de baisser l'abattement pour générer des recettes supplémentaires parce qu'elle avait une baisse des dotations, parce qu'il y avait une baisse de la fiscalité, et pour plein d'autres raisons. Il précise que l'on appelle cela de la gestion. Il reconnaît que la comptabilité publique et la matrice M14 ne sont pas simples. Il avoue avoir du mal à se l'approprier pleinement. Il déclare avoir travaillé beaucoup et invite les élus à en faire autant, d'abord pour faire la différence entre ce qui relève du fonctionnement et ce qui relève de l'investissement, ce qui évitera un jour peut-être de tenir des propos un peu électoralistes. Il tenait précisément à rappeler cela et il persiste et signe. Les élus de l'opposition pourraient demander à ce que la majorité revoie l'abattement pour le repasser de 5 à 10. Mais il explique le problème, c'est qu'à partir du moment où un budget est calé, à partir du moment où un budget est construit, on génère un certain nombre de stocks, un certain nombre de charges. De la même façon que si l'on a un salaire de 10 000 € par mois et que l'on passe le lendemain à 2 500 € par mois, on a généré un certain nombre de charges dont on pourra se débarrasser pour certaines, mais pas pour d'autres. En l'occurrence, il explique que la ville n'a pas souhaité faire des coupes depuis 2010 dans le budget de fonctionnement, au-delà des contraintes de la baisse de la DGF. C'est la raison pour laquelle, la municipalité peut dire



aujourd'hui droit dans les yeux aux Brugeais, que depuis 2010, rien n'a augmenté pour ce qui concerne le levier. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE explique qu'il y a d'autres leviers qui augmentent, notamment le levier métropole, le levier départemental en effet. Mais il répète que pour ce qui concerne le levier Brugeo-Brugeais, et donc ce qui l'intéresse aujourd'hui, (ajoutant qu'il ne s'agit pas de polémiques de politiques nationales et que d'ailleurs, on ne sait plus très bien qui vote quoi), en l'occurrence, la réponse est très claire, à savoir que les impôts n'augmentent pas depuis 2010. Il répète que ce qui est proposé ce soir, c'est de voter les taux 2017 à l'instar des taux 2010 lorsque l'équipe actuelle est arrivée aux commandes.

Madame le Maire réitère l'affirmation que le vote sur la diminution de l'abattement concerne une délibération 2009-04-02 du 29 septembre 2009, donc votée en 2009, avec une mise en application en 2010. Elle rappelle que l'actuelle majorité a été élue en novembre 2010. Elle ajoute qu'elle comprend pourquoi l'ancienne équipe avait voté cela et rappelle que dans un budget, il n'y a pas seulement à contenir les recettes, mais aussi les dépenses. Elle ajoute que l'actuelle majorité est bien placée pour savoir que fin 2010, les dépenses étaient loin d'être contenues. Elle rappelle qu'il y avait 600 000 € de trou pour finir l'année et payer les salaires du personnel en décembre. Ceci étant dit, Madame le Maire tient à revenir sur les propos de Madame CHARTIER qu'elle trouve extrêmement démagogiques, électoralistes, elle ne sait pas trop comment les qualifier, fillonistes. Elle cite, Madame CHARTIER : « gestion socialiste ». Madame le Maire tient à rappeler que dans cette municipalité, le groupe majoritaire n'est pas que socialiste. Elle rappelle que c'est un groupe pluriel composé entre autres de personnes de la société civile, avec des gens qui sont effectivement au PS, avec des gens qui sont écologistes, et des gens qui sont communistes. Elle précise que ce qui conduit l'actuelle majorité, au-delà des propos démagogiques et électoralistes, c'est plutôt l'intérêt général de la ville. Madame le Maire rappelle l'incertitude totale dans laquelle se trouve la municipalité aujourd'hui, au regard de ce qui risque de se passer dans un mois, avec des programmes où les collectivités locales risquent d'être sacrément ratatinées, sachant que ce n'est pas le candidat que Madame CHARTIER soutient qui est en queue de peloton à ce niveau-là. Elle pense donc que ce ne serait pas de bonne gestion que de faire baisser les recettes fiscales. S'adressant à Monsieur SEGUINEAUD, elle ajoute qu'en ramenant l'exécution budgétaire à un strict équilibre, on a vraiment l'impression que ces 34 999 808 € de la vente de la SEM, c'est l'espèce de pactole et qu'il faut distribuer ça et là. Il semble que cela lui brûle vraiment les doigts. Madame le Maire ajoute qu'heureusement qu'il n'en est pas de même pour l'équipe qui est aux affaires, car justement, il s'agit de l'argent des Brugeais et qu'il faut que cela revienne aux Brugeais par des investissements, par des équipements qu'ils sont en droit d'attendre. Elle reconnaît que la ville de Bruges est dynamique. Elle ajoute que c'est une ville qui grandit, qui renouvelle sa population et selon elle, la municipalité doit accompagner ce renouvellement de la population et ce dynamisme par des équipements dignes de ce nom. Elle déclare que l'actuelle majorité n'a donc pas d'état d'âme là-dessus. Elle précise aux élus de l'opposition, car c'est aussi souvent le procès qu'ils font à la majorité d'utiliser cet argent, comme le disait Madame CHARTIER, pour financer des investissements qu'il n'aurait pas été possible de financer autrement, que c'est complètement faux. Madame le maire rappelle qu'un PPI a été présenté qui va jusqu'en 2024, et que sur les 36 millions qu'elle avait annoncés lors de la campagne de 2014 d'ici 2020, l'équipe actuelle est complètement dans les clous.



Elle ajoute que cet argent dont la municipalité dispose servira à financer des investissements qui autrement, auraient obligé la ville à recourir à l'emprunt. Elle déclare donc que l'argent est là et que c'est tant mieux. Elle déclare qu'elle se réjouit pour Bruges. Elle rappelle que les diminutions des dotations de l'État constituent très, très peu de recettes, à savoir à peu près 5 %. Pour tout le reste, il s'agit de recettes fiscales. Ainsi, heureusement que la ville a un dynamisme fiscal. Madame le Maire répète qu'encore une fois les propos tenus sont extrêmement démagogiques.

M. DUBOIS tient à répondre à Madame CHARTIER qui critique la gestion socialiste, la gestion de Monsieur HOLLANDE. Il déclare que c'est certainement pour l'opposer à une future gestion de Monsieur FILLON, une gestion filloniste ou juppéiste. Il évoque une information parue dans la presse et sur internet, concernant la gestion de Monsieur FILLON, notamment la gestion de son ménage. Il avoue que quand on emprunte 30 000 € à sa fille pour payer ses impôts et que l'on veut gérer la France, il y a de quoi avoir des doutes sur ses capacités de gestion.

Mme LAMARQUE s'adresse également à Madame CHARTIER qui faisait un parallèle entre la gestion nationale des deniers publics et la gestion locale des deniers publics. Elle reconnaît que le parallèle peut être intéressant, mais elle tient à rappeler qu'en 2007, le déficit public était de 2,7 % du PIB. Elle précise qu'il s'agit de chiffres de l'Insee. Elle ajoute que cela représentait un déficit 50,3 milliards d'euros. Elle poursuit en précisant qu'en 2012, ce déficit atteignait 4,8 % du PIB, ce qui représentait un déficit de 98 milliards d'euros. Elle avoue ne pas avoir les chiffres de 2016, mais selon les chiffres de 2015, le déficit est passé à 3,5 % du PIB, ce qui monte la facture à 77 milliards d'euros, donc une diminution des déficits publics sur la gestion socialiste. Elle déclare que chacun sera juge de ces quelques chiffres.

M. BOURROUILH-PARÈGE cite La Fontaine : « La cigale et la fourmi. La cigale ayant chanté tout l'été se trouva fort dépourvue quand la bise fut venue. Pas un seul petit morceau de mouche ou de vermisseau, elle alla crier famine chez la fourmi, sa voisine, la priant de lui prêter quelques grains pour subsister jusqu'à la saison nouvelle. » Il déclare qu'il est étonnant que Madame CHARTIER connaisse cette fable, ajoutant que si elle la connaissait bien, elle ne tiendrait pas ces propos « dilapidaires » de l'argent public. Il poursuit : « « Je vous paierai », lui dit-elle, foi d'animal, intérêt et principal. La fourmi n'est pas prêteuse. C'est là son moindre défaut. « Que faisiez-vous aux temps chauds ? » dit-elle à cette emprunteuse. « Nuit et jour à tout venant, je chantais, ne vous déplaie. » » Monsieur BOURROUILH-PARÈGE déclare que toute l'équipe de la majorité répond : « vous chantiez ? J'en suis fort aise. Et bien, dansez maintenant. »

M. SEGUINEAUD tient à évoquer trois choses. Il remercie le Premier Adjoint d'avoir ramené les élus à leur plus tendre enfance, déclarant que cela lui rappelle quasiment l'école maternelle. Il trouve cela amusant et se souvient que sa maîtresse de grande section racontait « la cigale et la fourmi ». Les élus sont à la maternelle.

Monsieur SEGUINEAUD veut revenir sur trois choses. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE avait déjà dit aux élus de l'opposition que cela serait à eux de faire leur budget. Il tient donc à rappeler que ce ne sont pas eux qui sont aux commandes, même si leur tour viendra peut-être et qu'à ce moment-là, ils le feront. Il considère qu'en attendant, c'est à la majorité en



place de le faire et que les élus de l'opposition ne sont pas en train de voter leur propre budget, mais celui de la majorité.

Concernant les abattements, il rappelle que c'est Monsieur BOURROUILH-PARÈGE qui l'année dernière lui avait mis entre les pattes les abattements pour dire, « Monsieur SEGUINEAUD, vous ne connaissez pas trop la leçon, parce qu'il y a aussi les abattements dans les taxes, et nous sommes bons en abattements. » Il déclare que la preuve est faite aujourd'hui que dans les abattements, la ville n'est pas bonne. La preuve est faite que la ville a cumulé les six dernières années ces abattements, qui ont été ponctionnés dans la poche des Brugeais. Il le maintient. Il répète que ce sont des chiffres de l'Insee qu'il a d'ailleurs donnés à Madame VIOLEAU. Il reprend d'ailleurs les propos de Madame LAMARQUE qui déclarait que les sources de l'Insee sont intangibles.

Monsieur SEGUINEAUD revient à la fameuse fable, pour dire que selon Monsieur BOURROUILH-PARÈGE, la majorité en place serait là pour économiser tandis que l'opposition serait là pour dilapider le bien commun. Face à ces propos, il rappelle à Monsieur BOURROUILH-PARÈGE qu'il y a 40 millions d'euros, que l'opposition demande la baisse du montant total que dégage le budget. Il y a le maintien et espère que cela sera entendu par tout le monde, mais que les 34 millions, bien évidemment, serviront pour faire plein de choses dans l'intérêt des Brugeaises et des Brugeais en investissements.

Madame le Maire précise et répète à Monsieur SEGUINEAUD qu'en ayant un budget exécuté avec aucun excédent, il est impossible de générer la moindre capacité d'investissement. La ville a un programme pluriannuel d'investissement qui fait 60 millions et non 34 millions. Si Monsieur SEGUINEAUD ne veut pas l'entendre, elle considère que c'est un problème. Cependant, elle ajoute que la majorité a bien compris sa proposition.

Mme CHARTIER déclare que concernant les affaires, que ce soit à droite ou à gauche, elle considère que l'on peut s'abstenir, car les affaires de Monsieur LEROUX ou la gestion catastrophique de Madame ROYAL sur la gestion Poitou-Charentes, il pourrait également en être question.

Madame le Maire rappelle que si l'on pouvait rester à Bruges, ce serait une bonne chose.

M. VEISSIER dit « Madame le Maire, j'ai été très surpris par vos propos, puisque vous nous avez dit très précisément la chose suivante. Vous nous avez présenté un plan pluriannuel d'investissement d'environ 60 millions d'euros qui vous permet de tenir vos engagements de la campagne municipale. Cela veut donc dire qu'en 2010, en 2014 plus exactement, vous saviez déjà que vous alliez vendre la SEMIB et que la SEMIB allait vous rapporter 35 millions d'euros. Parce que c'est ce que vous avez dit. Mais si. Excusez-moi, Madame. Je termine. Vous avez dit que les investissements que vous aviez prévus lors de la campagne des élections municipales, vous les tenez dans ce programme d'investissement. Or, ce programme d'investissement, à l'époque, vous ne disposiez pas des moyens. Parce qu'aujourd'hui vous en disposez parce que vous avez vendu la SEMIB. Sans la vente de la SEMIB, vous n'étiez pas en capacité de faire face aux engagements de la campagne municipale, et notamment du stade nautique. Bien sûr. »

Madame le Maire répond par la négative

M. VEISSIER dit « Mais bien sûr que si. »

Madame le Maire invite Monsieur VEISSIER puisqu'elle-même l'a écouté.

M. VEISSIER dit « Mais je vous le redis, Madame. »

Madame le Maire se répète pour que les choses soient claires. Elle engage Monsieur VEISSIER, parce que c'est une excellente lecture, à retourner voir son programme, le programme de son équipe. Elle rappelle qu'ils étaient sur six millions d'investissements en moyenne par an sur un mandat de six ans. Six fois six, 36. Elle rappelle que ces 36 millions étaient entièrement financés par l'autofinancement et le recours à l'emprunt, dans une moindre mesure, tels que cela s'est fait et tel que cela se fait dans toutes les collectivités de France et de Navarre. Elle explique que les deux seules choses qui n'étaient pas financées, c'était un cinquième groupe scolaire qui n'avait pas été annoncé puisqu'à l'époque, l'équipe n'avait pas encore des études suffisamment affinées pour savoir s'ils auraient besoin ou non de ce groupe scolaire, et la piscine qui était annoncée en études. Elle engage à nouveau Monsieur VEISSIER à relire son programme, rappelant qu'à l'époque, il était même question que la Métropole finance une grosse partie de ces équipements nautiques. Avec le plan-école qu'elle a mis en place depuis, avec également la conjoncture et la baisse des dotations, avec également des EPCI intervenus en 2014, elle reconnaît que ce plan-là est intervenu de moindre façon. Mais Madame le Maire répète qu'à part ces deux équipements dont elle vient de parler, aujourd'hui, tout le reste était financé. Et elle s'inscrit en faux face à Monsieur VEISSIER qui veut faire croire que la SEM a été vendue pour financer de l'investissement. Elle répète que c'est faux. Si Monsieur VEISSIER dit le contraire, c'est qu'il veut tromper les Brugeais, parce que ce qu'il dit est faux.

M. VEISSIER dit « Je vous ai écoutée très précisément. Vous venez de dire que votre programme prévoyait que des investissements de six millions d'euros par an et que ces investissements, vous alliez les faire sur l'autofinancement sur le recours à l'emprunt. Or, de fait, depuis les dernières élections municipales, l'excédent n'a jamais dépassé deux millions d'euros. Ce qui voulait dire que chaque année pour faire six millions d'investissements, il vous fallait recourir à quatre millions d'euros à l'emprunt. C'est ce que vous avez dit précédemment. Six millions d'euros d'investissements chaque année qui étaient financés directement sur le budget de la commune, c'est six millions d'euros d'investissement avec un excédent qui n'a jamais dépassé deux millions d'euros. Cela vous obligeait à avoir recours à un emprunt de quatre millions d'euros. Là, je pense que dans votre discours, Madame le Maire, vous vous prenez les pieds dans le tapis. Excusez-moi. »

Madame le Maire précise qu'il y avait quand même des reports et que la ville n'était pas à zéro de réserve en 2014. Elle invite Monsieur VEISSIER à arrêter ce genre de déclaration.

M. VEISSIER dit « Écoutez, il faut arrêter. On arrête un peu de dire n'importe quoi. Tout à fait, Madame le Maire. Parce que vous me dites, « il faut arrêter ». Je trouve cela très déplaisant. Je vous dis également, « arrêtez de dire n'importe quoi. » Vous avez dit précisément que votre programme prévoyait six millions d'euros d'investissement par an et que ces six millions d'euros d'investissement se faisaient à partir de l'autofinancement et le recours aux emprunts. Or, depuis... »



Madame le Maire ajoute que ces six millions d'euros d'investissement se faisaient également à partir des réserves que la municipalité avait accumulées en 2014.

M. VEISSIER dit « Les réserves étaient insignifiantes, Madame le Maire. Elles étaient insignifiantes. »

Madame le Maire s'inscrit en faux.

M. VEISSIER dit « Elles étaient insignifiantes et insuffisantes. Elles ne permettaient pas, Madame le Maire, de faire face à des investissements de six millions d'euros chaque année, c'est-à-dire 36 millions d'euros sur la période. Excusez-moi. Les chiffres sont là. »

Madame le Maire répond que les chiffres sont là et que chacun pourra se faire son opinion parce que les chiffres sont là, ils sont clairs et tout à fait vérifiables.

Mme COLSON-TABOURET déclare qu'elle laisse les élus de l'opposition face à leurs responsabilités et à leurs soutiens dans cette polémique nauséabonde qu'ils font surgir. Cependant, elle avoue que ces critiques sont un peu lassantes, car elles ne sont suivies d'aucune donnée ni aucune proposition. Elle évoque notamment la notion de vouloir faire baisser les impôts, rappelant qu'en l'occurrence, la majorité annonce des taux très précis. Elle s'interroge cependant quant aux taux que l'opposition pourrait proposer rappelant qu'on ne les entend jamais.

Mme DUMAS rebondit sur la remarque de Madame COLSON-TABOURET et revient sur le leitmotiv incessant de Monsieur le Premier Adjoint, qui à chaque Conseil municipal dit à son opposition, « faites des propositions. » Elle demande si le Conseil municipal est réellement le lieu pour que les élus de l'opposition fassent des propositions. Elle ne le croit pas. Elle explique que l'opposition demande, comme l'a fait Madame PETIT-CHOTARD précédemment, de participer à des Comités de pilotage, de participer à des groupes de travail avec la majorité. Elle invite la majorité à réfléchir sur la raison pour laquelle l'opposition souhaite s'inscrire dans ces groupes de travail. Elle explique que les élus de l'opposition sont capables d'être force de proposition, qu'ils souhaitent faire part à la majorité de leurs idées. Par définition, l'équipe en place a la majorité. Donc lorsqu'elle fait des propositions en Conseil, c'est déjà adopté, quel que soit l'avis de l'opposition. Ainsi, elle réitère le souhait que les élus de l'opposition ont d'être invités, comme ils l'ont demandé plusieurs fois, à des Comités de pilotage, à des réunions de travail. Elle répète que les élus de l'opposition sont demandeurs. À ce moment-là l'ensemble des élus pourront travailler ensemble. Elle rappelle que la décision finale, c'est bien la majorité qui la prendra. Par contre, elle tient à répéter qu'il serait bon que la majorité arrête de reprocher à l'opposition de ne pas faire de propositions. Elle considère que cela n'est pas le lieu, cela n'est pas ici que les choses se travaillent. Ceci doit être anticipé et être fait avant.

M. SEGUINEAUD déclare que Madame DUMAS a répondu en partie à ce qu'il voulait dire à Madame COLSON-TABOURET. En effet, il rappelle que dès le début du Conseil municipal, Madame PETIT-CHOTARD a fait une proposition. Il revient sur le sujet des taxes pour dire que lui-même a fait une proposition d'une baisse d'un retour de six millions d'euros sur le budget. Il répète que ce sont des propositions claires, précises et concrètes.



M. BOURROUILH-PARÈGE déclare que droite comme gauche, il y a des oppositions qui bâtissent les budgets, très clairement. Il répète aux élus de l'opposition qu'ils ont en main le compte administratif, qu'ils ont en main le budget primitif et l'ensemble des éléments qui leur permettent de pouvoir faire une proposition de budget. Il reconnaît que le Conseil municipal n'est peut-être pas le lieu pour cela, mais ajoute qu'ils peuvent... Étant interrompu, il poursuit en invitant un élu de l'opposition à arrêter d'être de mauvaise foi, alors qu'ils ont le budget de l'année précédente. Il déclare que sincèrement, cet élu n'honore certainement pas une grosse partie de son électorat qu'il rencontre d'ailleurs assez régulièrement et qui est assez surpris de ces prises de position. Il invite à nouveau l'opposition à faire des propositions. Il répète qu'il y a des oppositions de gauche comme de droite qui proposent des budgets. Il reconnaît que l'on ne vient pas le présenter en Conseil municipal, mais il rappelle que l'opposition a la possibilité dans ses feuilles de chou, sur des sites internet, de faire des propositions concrètes. Il explique que les élus de l'opposition ont tous les éléments nécessaires pour construire un budget pour la ville de Bruges et surtout, rappelant que c'est cela que de la bonne gestion, de l'inscrire dans la durée. Il rappelle les incertitudes concernant la baisse des dotations, à droite comme à gauche, avec beaucoup de candidats qui proposent clairement de mettre des dotations plus faibles, avec une prise de conscience de la dette publique et de la nécessité d'une contribution de l'ensemble des collectivités à la diminution de la dette publique, ce qui, selon lui, doit être salué. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE répète que la ville est donc sur un avenir incertain, qu'elle n'a pas gagné au loto, qu'elle n'a pas un trésor de guerre. Il répète que l'ensemble du plan pluriannuel d'investissement était finançable, de par la capacité de la ville à faire, de par les excédents qui étaient également reportés d'année en année. Il rappelle que la ville a aujourd'hui quatre ans de capacité de désendettement et que c'est un signe de bonne gestion. Il répète également que la ville est donc en capacité d'emprunter. Il répète que la ville pouvait donc tout à fait financer son PPI sans la vente de la SEMIB. Il rappelle que la vente de la SEMIB a été un choix en âme et conscience très posée suite à une tendance de la loi NOTRe qui risquait tout simplement de priver les Brugeais d'une recette importante. Il répond à un élu de l'opposition qui l'interpelle qu'ils en reparleront. Il lui rappelle également qu'il a la possibilité, comme le règlement intérieur le lui permet, d'envoyer des questions diverses. Il l'invite ainsi à le faire. Il considère qu'il faut savoir garder la tête froide et rappelle qu'il y a un certain nombre d'investissements qui sont prévus. Il note que certains élus de l'opposition participent de façon constructive notamment à des Commissions d'appels d'offres pour des projets structurants sur la ville, avec de vraies questions posées, de vraies participations. Il tient plutôt à saluer ces opposants constructifs aux opposants électoralistes.

Madame le Maire tient à compléter sa réponse à Monsieur VEISSIER. En effet, sur les 36 millions, figuraient autofinancement et emprunts. Elle précise que la réserve de 2014 était de cinq millions, ce qui n'est pas neutre. Elle ajoute le FC TVA qui est remboursé et qui représente 15 % des investissements. Ainsi, sur 36 millions, cela fait cinq millions. À cela s'ajoutent les subventions que la ville va chercher. En effet, quand un projet d'investissement est présenté, on ne tient pas compte des éventuelles subventions. Or, Madame le Maire précise que le principal des investissements importants de la ville est des écoles. Elle rappelle que concernant les écoles, il y a une grosse part de subventions apportée. C'est donc autant qui n'est pas à dépenser. Madame le Maire dit, redit et réaffirme que les 36 millions qu'elle avait annoncés en 2014 étaient largement financés avec un recours à l'emprunt qui n'était pas si important que cela.



M. VEISSIER dit « Vous venez de dire qu'il y avait un excédent reporté de cinq millions d'euros, qu'il y avait au travers du FC TVA la possibilité de récupérer six millions d'euros. Donc on est à 11 millions d'euros. Donc le reste, c'est en subventions ? C'est-à-dire que sur les 36 millions, il y a 25 millions d'euros de subventions ? »

Madame le Maire rétorque que non puisqu'il y a une part d'autofinancement sur six ans, comme Monsieur VEISSIER le soulignait lui-même. Elle répète qu'il y a de l'autofinancement au minimum à 2,5 millions par an. À cela s'ajoute le recours à l'emprunt. Elle dit à Monsieur VEISSIER que lui qui est banquier...

M. VEISSIER dit « Je suis banquier et je compte vite. Et justement, je vois un trou de trésorerie, Madame. »

Madame le Maire répond à Monsieur VEISSIER que lui qui est banquier, il devrait quand même savoir que les taux d'intérêt sont assez bas actuellement.

M. VEISSIER dit « Je vois actuellement un plan de financement qui est totalement déséquilibré. Excusez-moi. Les choses sont claires. Parce que 26 millions d'euros, vous ne les avez pas. Vous ne les avez pas sur des subventions, Madame le Maire. »

M. BOURG tient simplement à dire, et il pense qu'il va rassembler l'aval de l'ensemble de ses collègues, qu'après la longue tirade sur « la cigale et la fourmi », il accorde à Monsieur BOURROUILH-PARÈGE, malgré la grande concurrence qu'il a dans son groupe, le César du meilleur comédien de la soirée.

Madame le Maire répond qu'elle ne voit pas le rapport.

M. GIRO veut demander à Monsieur SEGUINEAUD et à Monsieur VEISSIER, comment ils font une fois qu'ils ont dépensé leurs six millions d'économies. Il demande s'il a bien compris qu'ils retirent six millions de recettes sur le budget chaque année.

M. SEGUINEAUD corrige en disant qu'il s'agit de redistribuer l'équivalent de six millions d'euros et non pas de diminuer de six millions tous les ans.

M. GIRO dit que si ces six millions ne sont pas ponctionnés comme Monsieur SEGUINEAUD l'a évoqué, il s'agit de fiscalité que la ville reçoit. Il s'agit de recettes.

M. SEGUINEAUD maintient qu'il s'agirait de redistribuer six millions d'euros aux Brugeais sous forme de baisse de taxes sur l'exercice. Il déclare que l'on peut très bien le faire.

M. GIRO dit qu'il a bien compris qu'il s'agit de baisser les taxes et donc enlever des recettes qui reviennent à la ville.

M. SEGUINEAUD confirme qu'il s'agirait de baisser les taxes de six millions d'euros sur l'exercice.

Madame le Maire demande à Monsieur SEGUINEAUD s'il s'agit de baisser de six millions d'euros par an.

M. SEGUINEAUD corrige en disant qu'il ne s'agit pas de l'exercice, mais de la mandature.

M. GIRO déclare qu'il a bien compris. Il continue et demande à Monsieur SEGUINEAUD, une fois qu'il aura dépensé ces six millions, au bout de six ans, six fois six = 36, il n'y aura plus aucune réserve en investissement.

M. SEGUINEAUD répond à Monsieur GIRO qu'il est en train de tourner l'affaire à son avantage parce qu'elle le gêne beaucoup. Il lui demande de ne pas essayer de tromper tout le monde.

M. GIRO répond qu'il voulait simplement un éclaircissement.

Madame le Maire propose de passer au vote, ajoutant que ce débat n'a plus aucun intérêt. Elle pense que les choses deviennent confuses. Elle considère que tout le monde a pu intervenir et obtenir des réponses. Elle déclare que tout était très clair et que tout cela sera vu à la lecture des bandes. Elle considère que les réponses aux questions et aux interventions des élus de l'opposition... Madame le Maire somme Monsieur SEGUINEAUD de ne pas l'interrompre. Elle menace de demander une interruption de séance pour que tout le monde se calme. Monsieur SEGUINEAUD parlait lui-même de la maternelle, mais elle constate qu'en l'occurrence, c'est pire que cela. Elle répète que les élus de l'opposition sont intervenus, qu'ils ont obtenu des réponses à leurs interventions. Aussi, puisque ce débat part un peu dans tous les sens, elle propose de passer au vote. Elle rappelle qu'il s'agit de la fiscalité locale et du vote des trois taxes. Madame le Maire demande qui est contre. Elle note huit voix contre. Elle demande qui est pour. Elle note 25 voix. Elle remercie les élus.

Vote: 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Contre Groupe Un pour tous, tous pour Bruges et Groupe Bruges Avenir)

RAPPORT N° 2017.02.03 : REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PRÉVISIONNELLE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PAREGE

L'instruction comptable M 14 permet d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice N – 1 et des reports d'investissement dès le budget primitif et ce, avant même le vote du compte administratif.

Il résulte de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'affectation du résultat de fonctionnement est prévisionnelle. En effet, tant que le compte administratif n'est pas voté, les comptes de l'exercice ne sont pas considérés comme arrêtés.

Lorsque le compte administratif est voté, les résultats sont définitivement entérinés. Si une différence apparaît avec la présente délibération, une régularisation intervient.

Considérant la nécessité d'assurer une bonne gestion et d'optimiser la gestion budgétaire (et notamment le respect du principe de l'unité budgétaire), il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer la reprise des résultats de l'exercice 2016 dès le budget primitif 2017 de la façon suivante :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice 2016

excédent : 2 160 007,35 €

- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent : 4 202 893,90 €
- Résultat de clôture à affecter (A 1)	excédent : 6 362 901,25 €
<u>- Besoin réel de financement de la section d'investissement :</u>	
- Résultat de l'exercice 2016	excédent : 33 673 753,11 €
- Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent : 346 898,53 €
- Résultat comptable cumulé	excédent: 34 020 651,64 €
- Dépenses d'investissement reportées sur 2017 :	déficit : 1 639 674,00 €
- Recettes d'investissement reportées sur 2017 :	excédent : 125 000,00 €
- Solde des restes à réaliser :	déficit : 1 514 674,00 €
- Financement net :	excédent : 32 505 977,64 €
<u>- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :</u>	

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	002 : excédent reporté : 6 362 901,25 €		001 : solde d'exécution N-1 : 34 020 651,64 €

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'EFFECTUER** une reprise anticipée des résultats prévisionnels 2016 ci-dessus énumérés dès le budget primitif 2017.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.02.04 : BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PAREGE

Vu les dispositions des articles L.2312-1 et L.2321-2 et L.2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L.1612-4 et L.1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 1^{er} août 1996 modifiée,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu le 09 février 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE VOTER** le Budget Primitif 2017 de la commune (joint à la présente délibération) :
 - o à l'équilibre, en section de fonctionnement,
 - o en suréquilibre en section d'investissement compte tenu de l'excédent 2016 reporté
- **Section de Fonctionnement** :
 - o Recettes : 26 563 000 euros
 - o Dépenses : 26 563 000 euros
- **Section d'investissement** :
 - o Recettes : 43 896 481 euros
 - o Dépenses : 11 084 865 euros

M. BOURROUILH-PARÈGE avoue qu'il s'attend à tout ce soir. Il propose de passer directement à la vue d'ensemble du projet. Il rappelle que les documents ont été transmis aux élus suite aux Commissions. Il annonce que le budget de la ville de Bruges pour 2017 représente un volume total de crédits de 37,6 millions d'euros en dépenses. Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables, y compris les opérations d'ordre. C'est-à-dire qu'il ne donne pas lieu concrètement à un encaissement sonnante et trébuchant, ou à un décaissement. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE indique que l'on y retrouve notamment le volet amortissements.

En ne considérant que les opérations dites réelles, les dépenses de fonctionnement sont de 10,2 millions d'euros et les dépenses d'investissement de 10,3 millions d'euros. En revanche, côté recettes le total atteint 70,4 millions d'euros. Ce montant intègre les résultats de 2016, à savoir 6,36 millions d'euros en fonctionnement et environ 34 millions d'euros en investissement. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE explique que l'importance de ces résultats, rappelant que c'est l'objet du débat de la soirée, en espérant toutefois que cela ne sera pas l'objet de tous les Conseils municipaux, est liée à la cession des parts de la SEMIB en 2016. Ce qui explique le suréquilibre de la section d'investissement, et le Code général des collectivités territoriales impose de présenter un budget à l'équilibre. Pour information, Monsieur BOURROUILH-PARÈGE précise qu'un budget à l'équilibre, c'est un budget à 0 ou un budget excédentaire, ce qui sera le cas cette année.

Sur les dépenses de fonctionnement, Monsieur BOURROUILH-PARÈGE fait noter que la section de fonctionnement du budget principal de la ville de Bruges s'équilibre en dépenses et en recettes à 26,56 millions d'euros, donc comme il l'évoquait précédemment, les mouvements d'ordre ainsi que les mouvements réels. Elles dégagent un excédent brut, différence entre les recettes et les dépenses, de 1,4 million d'euros. À ce montant qui



correspond à l'épargne brute de la ville, s'ajoute le report des résultats de fonctionnement de 2016 pour 6,3 millions d'euros.

Monsieur BOURROUILH-PARÈGE annonce que les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses pour la commune. Le montant inscrit au budget 2017 est de 8,48 millions d'euros. Hors masse salariale, le reste des dépenses de fonctionnement correspond à l'ensemble des dépenses réalisées par la ville pour acquérir des fournitures de matériel, des fluides ou des services. Cet ensemble est regroupé dans un chapitre budgétaire qui est nommé « charges à caractère général », pour un montant de 4,32 millions d'euros. Les participations, subventions et versements, dont l'attribution de compensation, à d'autres organismes publics ou privés, seront regroupés dans deux autres ensembles qui sont nommés « autres charges de gestion courante », pour un montant 2,49 millions d'euros, et « atténuation de produits » pour un montant de 2 660 000 €.

Monsieur BOURROUILH-PARÈGE fait une parenthèse. Il fait remarquer que les dépenses de personnel sont, pour la première fois, inférieures à 50 %. Il rappelle que les collectivités à strate identique sont généralement supérieures à ces 50 %. En l'occurrence, ce pourcentage est lié à l'attribution de compensation que l'on retrouve dans le cadre de la mutualisation qui était un apport avant et qui est aujourd'hui, une contribution de Bordeaux Métropole, donc une charge pour ce qui concerne la ville de Bruges. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE rappelle qu'il s'agit bien toujours d'une base de 200 %.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement de la ville de Bruges sont constituées de la fiscalité, fiscalité directe et fiscalité indirecte, pour une part de 83 %. À savoir, 17,51 millions d'euros. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE rappelle qu'aucune augmentation des taux n'aura donc lieu en 2017 puisque l'équipe de la majorité l'a voté ce soir. Il tient à faire remarquer que la part des dotations de l'État dans les recettes de fonctionnement se marginalise. Elles ne représentent que 5 % en 2017. De même, le seul versement de Bordeaux Métropole est aujourd'hui la dotation de solidarité métropolitaine et la part de fiscalité directe dans les recettes de fonctionnement est passée de 67 % en 2014 à 77 % en 2017.

Concernant les dépenses d'investissement prévues pour 2017, elles comprennent 9,2 millions de dépenses d'équipements et 1,1 million de remboursements d'emprunts. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE explique que ces dépenses seront financées presque intégralement par l'épargne dégagée en section de fonctionnement et par les reports des années précédentes.

Le recours à l'emprunt proposé pour 2017 sera donc de zéro, non pas parce que la ville a gagné au loto, mais parce qu'aujourd'hui elle bénéficie des fruits d'une bonne gestion des années précédentes.

Monsieur BOURROUILH-PARÈGE tient à rappeler et insiste sur la capacité de désendettement de la ville à ce jour, qui est de quatre ans avant la vente des titres de la SEMIB.

Il ne revient pas sur les reports qui ont déjà été évoqués lors d'un Conseil municipal précédent. Il propose de détailler les investissements en faisant une liste à la Prévert. Il

pense que c'est important de pouvoir l'entendre, car il y a quand même des projets importants pour la ville de Bruges, à savoir :

- La réhabilitation du groupe scolaire Prévert pour 2 770 000 €.
- L'opération centre-ville pour 1 370 000 €. Il précise que sur cette opération, le choix de l'architecte et de l'équipe qui va être amené à réaliser ce réaménagement du centre-ville qui est un projet structurant pour la commune s'est fait le lundi précédent.
- L'acquisition et l'aménagement du parc Ausone, 1 365 000 €.
- Éclairage public, 268 000 €.
- Acquisition de la salle du Tasta pour 260 000 €. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE que la ville a de nombreux projets sur cet équipement qui appartient aujourd'hui à l'évêché.
- Enfouissement de réseaux, 200 000 €.
- Travaux sur l'hôtel de ville pour 171 000 €.
- Petits travaux et matériels, 140 000 €.
- Vidéoprotection, 140 000 €. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE précise que la ville est dans la continuité du plan de déploiement mis en place depuis trois ans.
- Travaux d'installations sportives et les acquisitions de matériel, 136 000 €.
- Démolition du centre équestre, 120 000 €. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE précise qu'il s'agit là de l'un des premiers actes de l'aménagement du centre.
- Le plan Ad'Ap 2017, 117 000 €. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE précise que la ville continue à développer celui qui avait été voté il y a deux ou trois ans.
- Diagnostics sur divers sites. Ils vont permettre notamment de pouvoir anticiper l'entretien du patrimoine.
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le cinquième groupe scolaire et le stade nautique, 76 000 €.
- Différents projets en voirie, signalétique et mobilier urbain, 63 000 €.
- Travaux d'entretien de crèches, 42 000 €.
- Travaux d'entretien pour l'espace culturel Treulon, 37 000 €.
- Autres travaux et matériels, 173 000 €, dont la liste figure sur du ligne à ligne.
- Les reports évoqués précédemment, 1 639 674 €.

M. VEISSIER dit « Les années précédentes j'intervenais pour vous rappeler que l'équilibre des courbes ne relève que marginalement de votre action, mais découlent avant tout du dynamisme fiscal de la commune. Mais en ce début d'année, il n'est plus possible de parler uniquement d'un dynamisme fiscal, mais il convient d'exprimer la réalité. À savoir une énorme ponction fiscale totalement excessive. Chacun reconnaît les vertus de l'épargne. Il est sage pour des citoyens d'épargner afin de disposer d'un bas de laine permettant de faire face aux aléas. L'effort d'épargne est admirable dès lors que cet effort est décidé et voulu par le citoyen, et qu'il est constitué à partir des revenus qu'il a lui-même gagnés. Mais votre épargne est d'une tout autre nature pour le citoyen. Elle n'est pas voulue. Ce n'est pas votre épargne d'ailleurs. Vous ne l'avez pas gagnée. Vous l'imposez aux citoyens au moment même où vous dilapidez le patrimoine brugeais. Je reviens sur la vente de la SEMIB et je repose la question. Qu'en est-il de ce prétendu changement de loi que vous nous annoncez en nous indiquant qu'il fallait à tout prix se décider avant le 30 juin 2016 ? Neuf mois après, qu'en est-il ? Cela paraissait très urgent. Il ne s'est rien passé.

Je vais maintenant développer mon propos sur le budget d'investissement. Je le qualifierais d'un budget d'investissement en trompe-l'œil. C'est de toute évidence la formule qui convient afin de traduire notre ressenti à la lecture de ce budget primitif que vous nous présentez.



Avant de porter notre propos sur le budget 2017, il convient de s'intéresser à la réalisation des investissements programmés en 2016. L'an dernier, vous nous aviez annoncé des investissements pour cinq millions d'euros. Vous n'en avez réalisé que 3,4 millions d'euros, car les restes à réaliser sont d'un montant de 1 600 000 €. Vous avez donc réalisé uniquement deux tiers des investissements annoncés. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau. C'était déjà le cas les années précédentes. C'est même, je dirais, devenu sous votre mandat, une grande tradition à Bruges. Tradition que vous respectez chaque année. Annoncer beaucoup et en faire beaucoup moins. À ce stade, il est permis de s'interroger sur les raisons de la faiblesse des taux de réalisation des investissements, Madame. Peut-être s'agit-il de votre part d'une incapacité à conduire tous les projets que vous envisagez de réaliser. Si tel était le cas, vous auriez dû sagement en 2016 n'annoncer que 3,6 millions d'euros, voire au maximum quatre millions d'euros d'investissement. Cela vous aurait permis de vous y consacrer pleinement, et de présenter aujourd'hui dans cette assemblée, un taux de réalisation acceptable. Ou vous avez pleinement conscience de votre incapacité à réaliser tous les projets que vous portez au budget primitif. Mais vous souhaitez avant tout un chiffre important, afin d'en faire un moment fort de communication la plus large possible. Il est vrai qu'annoncer 3,6 millions d'euros d'investissements en 2016 alors que la ville dégagne un excédent d'environ deux millions d'euros peut être perçu par les Brugeais comme révélateur d'une gestion timorée. En 2017, bis repetita. Vous mettez la barre beaucoup plus haut, avec une annonce, on est dans le domaine de l'annonce, de 9,2 millions d'euros. Tant qu'à faire, vous auriez dû annoncer un chiffre rond. 10 millions d'euros, voire 15 millions d'euros, tout en sachant que vous ne réaliserez pas ce chiffre que vous annoncez. Bien sûr, début 2018, nous constaterons que les prévisions n'ont pas été tenues et que les 9,2 millions d'euros d'investissements n'ont pas été réalisés. Sans doute serons-nous proches des cinq, voire dans le meilleur des cas, des six millions d'euros.

Il s'agit là, Madame le Maire, de votre part d'une posture totalement politicienne qui vise à gonfler vos interventions dans l'évolution des équipements de la commune. Quant au contenu annoncé pour 2017, les dépenses d'équipements, je note la forte part des travaux d'entretien et de réhabilitation. Ce n'est pas une surprise, car depuis sept ans que vous êtes aux commandes, vous avez insuffisamment investi et très peu entretenu le patrimoine brugeais. Il vous faut aujourd'hui, Madame, tenter de rattraper le temps perdu.

S'agissant de votre budget, nous ne voterons pas contre, car il est difficile de s'opposer à la réhabilitation d'une école, mais nous nous abstiendrons, car c'est votre budget, et vos choix de dépenses. »

Mme PETIT-CHOTARD déclare qu'elle a une question concernant la section de fonctionnement, plus particulièrement en page 16. Sur le chapitre 656, elle a bien noté que la majorité avait reporté les indemnités d'élus de l'opposition. En revanche sur les frais de fonctionnement des groupes des élus, elle est assez surprise de voir un montant de zéro. Elle répète qu'en page 16 au chapitre 656, il y a un libellé qui s'intitule « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Elle constate que les indemnités des élus de l'opposition ont bien été reportées puisque c'est à zéro, mais elle ne voit pas la ligne qui correspond à la majorité. Elle suppose qu'un éclairage va pouvoir lui être apporté à ce sujet.

M. BOURROUILH-PARÈGE répond qu'il n'y a pas de groupe d'élus dans le chapitre 656. C'est bien zéro. Sur la ligne de dessous, 18 152 443, figure la somme du reste.



Madame le Maire répond, après avoir eu confirmation de ce qui lui semblait déjà être le cas. Elle précise que la municipalité n'est pas concernée par les groupes. Bruges n'est pas dans une strate de population suffisamment importante pour avoir des groupes d'élus comme il peut y en avoir à Bordeaux ou à la Métropole. Effectivement, il y a des règles de répartition de crédits qui permettent notamment de financer les attachés des groupes, les assistants des différents groupes dans les collectivités concernées. Madame le Maire confirme que le chiffre est à zéro. Concernant les indemnités, Madame le Maire précise que l'on peut les trouver en 653-1 où figurent les indemnités d'élus.

M. SEGUINEAUD déclare qu'il a trois remarques sur ce budget. Premièrement, et bien que les élus en aient débattu précédemment, puisqu'ils ont maintenant les chiffres du budget devant les yeux, il peut constater que ce budget dégage un excédent de six millions d'euros. Pour cette raison, les élus de son groupe proposent de les affecter en diminution des taxes foncières bâties sur le reste de la mandature.

Deuxièmement, il constate des garanties d'emprunt à hauteur de 53 807 512 € pour le compte de la SEMIB. Dès lors que la ville n'est plus propriétaire de cette société d'économie mixte, il demande s'il est normal et légal que la ville soit caution de ces emprunts. En effet, il rappelle que dans la vente ou la cession de biens, le preneur achète généralement l'actif et le passif. C'est la règle. Monsieur SEGUINEAUD explique que si Mésolia venait à avoir des difficultés, ce que personne ne souhaite, il demande si la ville serait dans l'obligation de rembourser pour elle ses emprunts, s'il y a 53 millions.

Troisièmement, dans les investissements pour lesquels la majorité demande aux élus de l'opposition de se prononcer, Monsieur SEGUINEAUD note qu'il y a l'achat du terrain à la société Fayat pour 1 365 000 €, afin d'y aménager un parc. Il aimerait savoir comment ce prix a été évalué. Il rappelle que la règle veut que lorsqu'une collectivité achète un bien, il y ait une évaluation des Domaines. Monsieur SEGUINEAUD demande ce qu'il en est. À l'occasion du Conseil de ce jour, il note que la majorité demande à l'opposition, au rapport 2017-02-11, de voter l'achat d'une parcelle agricole d'une famille brugeais pour 1,50 € le m². Par contre, pour l'achat du terrain à la société Fayat, il constate que la ville ne regarde pas à la dépense et ouvre le robinet en faisant couler des centaines de milliers d'euros. Il convient qu'il s'agit là d'un constat. Il rappelle qu'il s'agit d'une somme de 1 365 000 €. Il rappelle que ce terrain se trouve dans une emprise foncière d'où sera issue la construction de 825 logements par la société Fayat et pour lequel Madame le Maire a accordé par sa signature les permis de construire. Monsieur SEGUINEAUD rappelle que les ventes ont démarré et que les premiers habitants ne vont pas tarder à arriver. Des familles entières avec enfants vont prendre possession de leur bien. Il déclare que ce terrain que la majorité propose d'acquérir pour cette somme faramineuse fait l'objet, et ce, depuis des années, de controverses, d'interrogations, quant à savoir si celui-ci est un terrain digne des terres maraîchères de Bruges ou un terrain pollué. Monsieur SEGUINEAUD déplore que lorsque l'on interroge les anciens Brugeais, on puisse constater qu'ils s'accordent tous à dire que ce site fut durant de longues années une décharge. Il rappelle que le 21 juillet 2010, le Premier Adjoint, pour monter son opposition à la construction de logements sur le site Ausone, parle dans le journal Sud Ouest et dit s'inquiéter de la pollution de ce terrain. Il poursuit, précisant qu'en 2014, ce même Premier Adjoint n'est plus gêné par la pollution et ne semble plus avoir envie de faire un écoquartier. Aussi, Monsieur SEGUINEAUD déclare à Madame le Maire ainsi qu'à tous ses collègues qu'il est encore temps de réfléchir, de se poser les bonnes



questions et de prendre les bonnes décisions, dans l'intérêt général, tant financier que sanitaire. Il demande où la ville en est aujourd'hui à ce sujet. Il rappelle que les travaux sont avancés et invite à s'interroger sur ce que l'on peut constater. Il déclare avoir en sa possession un dossier très explicite, qui par des photos montre la noue et le jardin filtrant pendant les travaux. Il explique qu'il a fait des photos et des dossiers qu'il donnera à certains de ses collègues élus. Il explique que l'on peut constater, dès lors que l'on enlève la croûte de terre, que l'on se retrouve très vite avec toutes sortes de déchets, ferrailles, plastiques, polyanes, verres, tubes, et même DASRI. S'adressant à Madame le Maire, il imagine qu'elle sait ce que cela veut dire. Il rappelle qu'elle a été directrice d'un établissement hospitalier. Il explique que DASRI veut dire Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux. Monsieur SEGUINEAUD déclare que ces déchets doivent faire l'objet de la plus grande attention quant à leur stockage. Ils doivent être collectés aujourd'hui, alors qu'hier on en faisait n'importe quoi, dans des containers, et traités à part. Il note que l'on en retrouve en pleine nature sur ce terrain à 1 365 000 €. Il explique que la ville est là aujourd'hui face à un problème sanitaire majeur qui demain, si les élus ne prennent pas les bonnes décisions, se retournera contre eux tous, parce qu'ils auront pris la mauvaise décision. Monsieur SEGUINEAUD rappelle que les travaux sur la noue sont terminés. Il demande où en est la ville et répond, s'adressant à ses collègues élus, que comme le montrent les photos qu'il a faites, la noue est terminée et que l'on voit ressortir tout un tas de saloperies, des morceaux de ferrailles. Il ajoute que les plantes ont été plantées, les sols travaillés qui reposent depuis quelques semaines. Que peut-on constater ? Qu'il suffit de quelques mois, car la nature reprend ses droits, pour que remontent du sol, bouteilles en plastique, chambres à air, caoutchouc, polyanes, gravats, tubes en fer et plastiques. Monsieur SEGUINEAUD explique que la future colline du parc, car c'est ainsi que cela se passe sur ce chantier, sera formée par les terres enlevées pour créer les jardins filtrants. Il tient à parler des jardins filtrants. Malheureusement, là aussi, il insiste sur le fait que là aussi, ce n'est que déchets, gravats et tas de ferraille sur la future colline. Il est disposé à donner tous ces dossiers et précise qu'il n'a rien à cacher. Il s'adresse plus particulièrement à Monsieur POUVREAU, qui en tant qu'écologiste, est très concerné. Il ajoute que concernant les jardins filtrants, il y a eu la théorie et le résultat. Il déclare à Madame le Maire et à ses collègues élus qu'il n'est pas trop tard pour bien faire. Il demande s'il faut taire une affaire qui pourrait être embarrassante. Sa réponse est non. Il considère que l'on ne doit pas taire cela. Il demande s'il faut continuer à ignorer ce qui se passe autour et à l'intérieur de ce chantier. Il affirme que non. Monsieur SEGUINEAUD ajoute qu'il en va de la salubrité publique et de la protection des personnes. En tant que femmes et hommes responsables, et en tant qu'élus, ils ne peuvent que réagir. Il rappelle qu'il est encore temps et qu'après, il sera trop tard.

Aussi, les élus de son groupe proposent au Conseil municipal, dans la sagesse et dans l'intérêt général :

1. De stopper sine die, l'achat de ce terrain à la société Fayat et de demander, avant de reprendre toute transaction, le rapport d'une Commission, d'un Comité de pilotage qui statuera sur la dépollution totale ou non de ce terrain, voire du site.
2. De créer un Comité de pilotage et dévaluation composé d'élus et d'experts indépendants, afin qu'ils remettent un dossier précis sur la situation exacte de ce site quant à sa salubrité.
3. D'informer dans la transparence toutes les personnes concernées par ce dossier.



Les élus savent que des études de sol ont été faites en son temps. Toutefois, la situation n'est plus la même. Monsieur SEGUINEAUD rappelle qu'il y a des milliers de m³ de gravats qui aujourd'hui passent d'un secteur à l'autre du site suivant les besoins et l'avancement du chantier. Ce qui rend obsolètes toutes les études faites en amont. Monsieur SEGUINEAUD conclut en déclarant qu'il faut donc aujourd'hui revoir tout cela. Il considère que c'est le devoir de tous les élus. Il remercie l'assemblée.

Monsieur SEGUINEAUD ajoute qu'il a des dossiers qu'il donnera en fin de séance à Madame le Maire.

Madame le Maire remercie Monsieur SEGUINEAUD. Elle propose de répondre brièvement, tout d'abord à Monsieur VEISSIER. Concernant le taux de réalisation des investissements, elle convient qu'ils ne sont pas optimaux en 2016. Cependant elle rappelle qu'il faut savoir qu'il y a une ambition qui est celle de mettre des projets et de l'argent en face. Or, ce qui est quand même le plus dur dans les collectivités, c'est quand même de trouver l'argent pour financer les projets. Elle précise qu'à ce sujet, la ville de Bruges sait faire. Ensuite, elle reconnaît que certains investissements sont retardés pour des raisons qui sont d'ailleurs souvent étrangères à la collectivité. Elle cite des exemples très simples, à savoir des alignements, des acquisitions foncières. En l'occurrence, c'est Bordeaux métropole qui en est chargée. Elle explique que parfois, ce sont également des travaux d'assainissement, etc. Elle ajoute que suite à certains appels d'offres, des marchés sont infructueux. Elle prend l'exemple de Monsieur DUBOIS, qui pour deux petits projets en termes financiers, a eu beaucoup de mal à avoir des entreprises qui répondent au cahier des charges. En effet, il y a des exigences au niveau des entreprises qui postulent sur des marchés. Hélas, quand il y a un lot de gros œuvre qui est infructueux, elle explique que l'on ne peut pas démarrer les travaux, ajoutant que la ville n'y peut rien. Dans un tel cas, la ville est obligée de relancer un appel d'offres et perd six mois. Donc, oui, elle reconnaît que la ville ne réalise pas les investissements à la hauteur de ce qu'elle souhaiterait. Pour autant, Madame le Maire engage les élus à regarder ce qui se passe autour d'eux à la Métropole et notamment à Bordeaux métropole, où la réalisation des investissements a été encore bien inférieure. Monsieur VEISSIER souligne qu'à Bruges, c'était de l'ordre de 65 %. Elle note qu'à la Métropole, c'était en dessous de 50 % avec des gros chantiers. Aussi, Madame le Maire pense qu'en 2017, la ville a de très gros chantiers qui normalement sont déjà en cours. Elle prend l'exemple de Jacques Prévert qui devrait être livré à la rentrée. Aussi, les 2,7 millions prévus seront dépensés. Elle ajoute qu'elle n'a pas l'intention de réduire l'ambition politique des investissements parce qu'elle est importante, pleine et entière. Elle ajoute qu'effectivement, il appartient à la ville de diligenter, bien que le marché soit ce qu'il est, et qu'elle ne peut pas aller chercher les entreprises par la main pour leur dire de postuler. Elle précise qu'il y a beaucoup de travaux sur la Métropole ce qui n'est pas forcément le cas de toutes les régions de France. Elle ajoute que sur la Métropole, il n'y a que sur des chantiers comme la rénovation de Biston, par exemple, que l'on peut expliquer pourquoi il n'y a pas eu d'entreprise et qu'il a fallu relancer deux ou trois fois l'appel d'offres.

Concernant les travaux d'entretien et de réhabilitation, ce qui est important. Madame le Maire rappelle que depuis 2010, année où la nouvelle majorité est arrivée, il n'y avait aucun plan d'investissement lié à la réhabilitation du patrimoine de la ville. Elle ajoute que même pour la SEMIB, depuis la création de la SEM, il n'y avait jamais eu de plan stratégique de patrimoine. Madame le Maire rappelle que c'est elle qui a imposé, en arrivant, un plan



stratégique de patrimoine qui a fait que le patrimoine était tellement bien refait en 2016 qu'il a permis de vendre les actions bien au-delà de ce que la ville était en droit d'espérer. Elle déclare qu'elle n'a pas de leçon à recevoir là-dessus et considère que les travaux d'entretien et de réhabilitation ont été faits. Elle ajoute que des audits ont été réalisés en 2011 sur l'état phytosanitaire des parcs, parce que tout cela coûte très cher et que c'est important. Elle insiste sur le fait que cela n'avait jamais été fait, bien que ce soit dangereux en cas d'orages et de branches qui risquent de tomber sur la tête des gens. Elle répète que beaucoup de diagnostics ont été réalisés, suivis de la mise en place de budgets pour réaliser des travaux. Madame le Maire ajoute que ce n'est pas la peine de faire des diagnostics s'ils ne peuvent pas être suivis de travaux, faute de moyens. Elle annonce que pour 2017, comme annoncés dans la liste des investissements cités par Monsieur BOURROUILH-PARÈGE, des audits sont prévus sur la plupart des bâtiments. Madame le Maire ajoute que c'est lié au travail que fait Monsieur POUVREAU, notamment en termes d'économies d'énergie. Elle explique qu'en effet, la ville a des bâtiments très énergivores qui ont été conçus comme tels et qui coûtent beaucoup d'argent, notamment en consommation électrique. Elle convient qu'il convient d'y apporter des améliorations.

Madame le Maire répète que l'ambition est là, et quant à la capacité à faire, elle assure que la majorité fait ce qu'elle peut et le mieux possible, mais avec un contexte de marchés publics qu'il n'est pas toujours facile de suivre.

Par rapport aux dires de Monsieur SEGUINEAUD, elle ne tient pas à revenir sur le débat qui a eu lieu sur les taxes.

Concernant les garanties d'emprunt, Madame le Maire confirme que les garanties d'emprunt qui ont été consenties à la SEMIB restent sur la ville de Bruges. Elle annonce qu'elle a assisté la semaine précédente à sa première séance du Conseil d'administration de Mésolia, puisque dans le cadre de la cession des actions de la SEMIB, un poste a été proposé au Maire de Bruges. Elle a donc eu sa première réunion du Conseil d'administration de Mésolia. Elle explique qu'elle a été extrêmement intéressée par cette société. Elle tient à dire qu'au vu des capitaux propres et des capacités de financement de l'entreprise, elle n'a aucune inquiétude sur la capacité de Mésolia d'honorer les emprunts qui ont été faits par la SEMIB. Madame le Maire rappelle qu'à l'échelon national, le groupe au-dessus de Mésolia est Arcade.

Concernant l'évaluation du parc, et pour répondre à la question de Monsieur SEGUINEAUD quant à un prix communiqué par France Domaines, elle rappelle qu'en décembre 2016, un nouveau PLU a été voté. Elle constate que Monsieur SEGUINEAUD laisse croire dans ses propos que la ville jetterait l'argent par les fenêtres et qu'elle achèterait ce terrain à un prix absolument excessif. Elle tient à le rassurer, si tant est qu'il y en ait besoin, parce qu'elle pense qu'il sait très bien de quoi il retourne. Tout d'abord, ce terrain qui a été acquis par Fayat était en constructible, jusqu'à l'opposabilité du nouveau PLU. Donc son prix n'était pas de 1,50 € ni de 10 €. C'était plutôt 300 € le m². Dans le cadre du nouveau PLU qui est devenu opposable fin février 2017, et concernant le terrain qui va représenter l'emprise du futur parc Ausone, Madame CENDRES-BARBÉ et ses équipes ont immédiatement traduit la destination future de ce terrain en le mettant en zone non pas agricole, mais en zone naturelle. Madame le Maire rappelle que la zone naturelle se négocie aujourd'hui entre 10 et 12 €. Madame le maire rappelle également que contrairement à ce qu'avait pu dire son



prédécesseur, acheter un terrain à l'euro symbolique, c'est totalement illégal. Elle ajoute qu'il est de jurisprudence constante qu'une entreprise ou une personne morale de droit privé ne peut pas vendre à une collectivité territoriale, un terrain à un prix qui n'est pas le prix normal du marché. Elle remercie Monsieur HOSTEINS qui confirme ses dires. Cela signifie que France Domaines (que la ville a déjà saisi depuis plusieurs mois) a informé la mairie qu'ils n'évalueraient ce terrain que quand le nouveau PLU serait opposable. Madame le Maire répète qu'il est devenu opposable fin février. La ville a immédiatement saisi France Domaines pour une évaluation de ce terrain. 12 hectares doivent être rétrocédés à la ville. La majorité a prévu dans le budget prévisionnel 10 € le m², espérant que ce sera moins. 10 € par 12 hectares, cela fait 1 200 000 €. Madame le Maire déclare que c'est ainsi que cette somme a été déterminée. Elle invite Monsieur SEGUINEAUD à ne pas laisser croire, encore une fois, que la majorité fait n'importe quoi et qu'elle balance l'argent des Brugeais par les fenêtres.

Considérant la nature du terrain, elle pense que l'occasion viendra plus tard de reparler de ce sujet, avec la délibération sur la cession du terrain, puisque cela sera probablement au Conseil municipal du mois de juin. Ainsi, Monsieur SEGUINEAUD aura encore du temps pour fourbir ses arguments. Madame le Maire laissera Monsieur POUVREAU compléter ses propos, mais elle précise qu'il y a eu des centaines et des centaines de camions, puisqu'il s'agissait d'une décharge publique. Elle cite l'anecdote d'une vieille Vespa qu'ils ont retrouvée. Les gens y jetaient des tas de déchets. Concernant les DASRI, elle pense que ce sont peut-être tout simplement des couches de bébés qui ont été mises là. Elle rappelle que la peinture, ce n'est pas des DASRI. Cela étant, elle rappelle que la ville prévoit 1,2 million pour l'acquisition. Elle ajoute que des crédits seront inscrits pour l'aménagement de ce parc qui ne commencera que quand la ville en sera propriétaire avec une délibération du Conseil municipal en juin et un acte notarié qui devrait être fait à l'automne 2017. Madame le Maire précise que c'est uniquement à ce moment-là que les travaux d'aménagement pourront être lancés. Elle précise que la majorité n'est pas inquiète, car il s'agit de pollution ordinaire. Cela a toujours été dit. Madame le Maire précise que deux cabinets ont expertisé ce terrain. Ainsi, si Monsieur SEGUINEAUD ressort des arguments de 2009 et 2010, c'est son droit, mais la majorité est tout à fait rassurée. Madame le Maire ajoute que son équipe est assez responsable pour ne pas ouvrir ce parc au public s'il était comme le prétend Monsieur SEGUINEAUD. En tout état de cause, s'il l'est, il sera nettoyé.

Madame le Maire cède la parole à Monsieur POUVREAU qui va compléter son propos.

M. POUVREAU déclare que concernant la pollution, il a failli faire un lapsus. Il rectifie en disant que l'on devrait dire « les pollutions » et précise que c'est ce qui est ressorti de l'étude menée par un bureau d'études spécialisé. Il explique qu'après réflexion, face à des pollutions, la majorité a décidé d'avoir des attitudes. Il reconnaît que le terme de pollution à agiter au bout d'un bâton peut faire peur parce que l'on imagine tout de suite le pire. Il assure qu'il serait le premier à s'en inquiéter et que c'est d'ailleurs ce qu'il a fait à l'époque. Cependant, Monsieur POUVREAU ajoute que quand on parle de « pollutions », on met dans le même sac, par exemple, des hydrocarbures, des déchets radioactifs, en l'occurrence, il n'y en a pas. Quand on parle de pollution, il insiste sur le fait que malheureusement, il s'agit d'un terme générique qui peut recouvrir plusieurs réalités. Face à ces différentes pollutions, il y a des risques différents. C'est ce qu'il est en train d'expliquer. Monsieur POUVREAU explique que lorsque l'on a des risques de contamination par les hydrocarbures en surface,



on n'a pas les mêmes risques que quand il s'agit de métaux inertes ou de choses comme celles-là. Il ajoute que l'attitude la plus sage, la moins coûteuse et la plus concrète qui a été décidée est d'adapter les usages en surface, en fonction des polluants qui s'y trouvaient. Il prend deux exemples : il est évident qu'il n'y aura pas de construction d'aires de jeux s'il a été mis en évidence que le contact avec le sol risquait d'entraîner des soucis de santé pour les enfants. De même, il ne s'agit pas de faire pousser des arbres fruitiers ou toute forme de comestibles à des endroits où les racines risqueraient d'aller chercher des polluants et des contaminants pour la santé humaine.

En revanche, Monsieur POUVREAU explique que rien n'empêche de remblayer des zones où l'on ne trouve que du métal inerte pour y faire pousser de la pelouse. Hormis l'idée que Monsieur SEGUINEAUD peut s'en faire. Il précise qu'il s'agit là de fantasme le plus total. Il explique que le fait de dépolluer systématiquement 20 hectares ou 12 hectares coûterait une fortune. Il ajoute que ce n'est pas en réduisant les recettes fiscales de la ville que tout le sol du parc Ausone aurait pu être dépollué. Donc plutôt que de faire peur aux gens avec le terme de pollution, il invite Monsieur SEGUINEAUD à conserver sa carte d'appareil photo pour aller prendre des photos de vacances, mais il lui demande d'accorder l'intelligence à la majorité pour avoir pris des mesures qui feront en sorte que la santé des Brugeais sera parfaitement protégée. Il rappelle que la majorité a fait appel à des spécialistes pour obtenir tout cela.

M. BOURROUILH-PARÈGE tient à ajouter un mot puisqu'il a été cité. En effet, il avoue s'être inquiété publiquement dans Sud-Ouest, alors qu'il était dans l'opposition, de soupçons de pollutions. Il rappelle qu'il s'agit d'un article qui date du mercredi 21 juillet 2010 que l'on peut retrouver sur internet, écrit par l'excellente journaliste Christine MAURICE. À l'époque, Monsieur BOURROUILH-PARÈGE rappelle qu'il avait été annoncé en Conseil municipal, 1 200 logements et un parc de 12 hectares. Aujourd'hui, il précise que la volonté de la majorité a d'abord été de baisser la jauge de logements. Il tient à le rappeler. Il ajoute que depuis, il est tout à fait rassuré, d'abord parce qu'il y a un projet, ce qu'a rappelé Monsieur POUVREAU, de phytoremédiation, tout un système qui va permettre de faire en sorte que ce site puisse être utilisé en toute sécurité, à l'instar du site du Bourgailh à Pessac, qui était une décharge à ciel ouvert et qui a été recouvert en respectant un certain nombre de normes. Monsieur BOURROUILH-PARÈGE répète qu'il assume totalement le fait, à l'époque, n'ayant pas suffisamment d'éléments de réponse en sa possession, de s'être publiquement inquiété. Ceci étant, à ce jour, il avoue être parfaitement rassuré et en profite pour saluer l'habileté de Madame le Maire d'avoir pu négocier un changement de PLU pour que les Brugeais puissent acheter un terrain qui deviendra un parc public au meilleur prix.

M. SEGUINEAUD déclare qu'aussi bien Monsieur POUVREAU, Monsieur le Premier Adjoint ou Madame le Maire, n'ont pas réussi à convaincre les élus de son groupe quant à l'état de ce terrain.

Madame le Maire répète à Monsieur SEGUINEAUD qu'il en sera question lors du prochain Conseil municipal. Elle rappelle qu'il est 20h30 et qu'il sera question de ce terrain ultérieurement. La vente du terrain sera un sujet abordé lors du prochain Conseil municipal.

M. SEGUINEAUD demande 30 secondes d'intervention. Il répète que les élus de son groupe n'ont pas été convaincus par les explications qui viennent d'être données. Il considère qu'ils ont le droit d'être encore dans l'expectative. Aussi, pour être sûrs, les élus de son groupe



vont saisir l'ARS et la préfecture pour leur montrer le dossier dont ils disposent et voir si oui ou non, le terrain est compatible pour accueillir ce qu'il doit accueillir aujourd'hui. S'il est compatible, ils seront les premiers satisfaits. S'il ne l'est pas, il y aura peut-être des choses à faire, peut-être par l'entreprise Fayat. Il ne sait pas aujourd'hui ce que cela donnera. Dans tous les cas, il informe que c'est une démarche que ses collègues et lui-même vont faire.

Mme PETIT-CHOTARD tient juste à intervenir parce qu'elle est choquée lorsque l'on parle d'environnement et de santé, que cela fasse rire, que dans certaines interventions, on propose d'utiliser l'appareil photo pour ses vacances. Elle considère que chacun est d'un côté ou de l'autre, mais elle considère que le sujet est sérieux et nécessite un peu d'attention et de sérieux. Quant au prix du terrain, même si elle a bien entendu qu'il en serait question au mois de juin, l'intervention de son groupe veut aussi dire qu'il ne faut pas non plus tout faire payer aux Brugeais. D'une part l'achat du terrain, d'autre part la dépollution. Leur intervention est aussi d'alerter sur le prix que les Brugeais vont payer pour dépolluer ce terrain.

Madame le Maire répond que les propos alarmistes de l'opposition sur cette pollution sont incroyables. Elle constate que l'on revient au débat d'il y a six ans en arrière. Elle donne la parole à Monsieur VEISSIER. Elle invite Monsieur BOURG à écouter son collègue.

M. VEISSIER dit « Écoutez, je suis très surpris parce que finalement, lors de votre intervention, Madame le Maire, vous avez dit exactement ce que j'ai dit. À savoir que... »

Madame le Maire répond qu'à ce moment-là, elle ne voit pas pourquoi Monsieur VEISSIER intervient.

M. VEISSIER dit « Excusez-moi, vous m'interrompez. Vous parlez pendant que je parle. Vous fixez des règles dans cette assemblée et vous ne les respectez pas, Madame le Maire. Que les choses soient claires. »

Madame le Maire demande à Monsieur VEISSIER s'il a bien mis son micro.

M. VEISSIER dit « Le micro est ouvert, Madame le Maire. Tout simplement. Donc vous fixez des règles. Je vous demande, en tant que Présidente de cette assemblée, de respecter les règles que vous fixez. Que les choses soient claires. Je continue mon intervention. »

Madame le Maire demande à Monsieur VEISSIER si c'est lui qui est Président de l'assemblée.

M. VEISSIER dit « Je ne suis pas Président de l'assemblée. C'est vous qui l'êtes et vous avez un comportement qui n'est pas celui... »

Madame le Maire répond que Monsieur VEISSIER lui a dit, « je vous demande en tant que Président de l'assemblée. »

M. VEISSIER dit « Vous avez un comportement qui ne doit pas être celui d'un Président d'assemblée. »

Madame le Maire demande à Monsieur VEISSIER d'arrêter de revenir sur la forme en permanence. Elle lui demande de parler du fond, en l'occurrence du budget. Elle déclare qu'elle l'écoute.

M. VEISSIER dit « Je peux parler, Madame le Maire ? Je peux intervenir si vous me laissez parler ? »

Madame le Maire répond qu'elle veut bien qu'il intervienne sur le fond.

M. VEISSIER dit « Vous me laissez parler, Madame le Maire ? Très bien. Donc je reprends mon intervention. Oui, je suis un peu surpris, parce que finalement, vous avez dit exactement ce que j'ai dit par rapport à ce plan d'investissement. À savoir que vous avez une ambition politique de faire un effet d'annonce sur un montant important. C'est-à-dire de faire un plan d'investissement important tout en sachant très bien que vous des contraintes, vous aurez l'impossibilité de réaliser ce que vous annoncez. C'est ce que vous avez dit. Donc vous confortez mes propos. Je tiens à vous en remercier parce qu'il y a deux manières de faire. De deux choses l'une. Soit effectivement, les investissements que vous projetez sont déjà carrés, ils sont déjà prévus. Auquel cas vous pouvez les annoncer. Soit tout simplement, je crois qu'il faut aujourd'hui, par rapport à votre plan d'investissement, dire, « j'annonce officiellement que l'on va faire 9,2 millions d'euros, tout en sachant que l'on fera, si tout va bien, peut-être 5,5 millions d'euros. Mais de toute façon, si effectivement il y a du retard, on pourra dire que ce n'est pas de notre faute. C'est de la faute de la Métropole », selon l'argument que vous mettez en avant systématiquement. Je vous remercie donc d'avoir conforté mes propos. »

Madame le Maire rétorque qu'une fois de plus, Monsieur VEISSIER n'a pas retenu tout ce qu'elle a dit. Elle rappelle qu'elle a dit que c'était surtout et souvent dû à des problèmes de marchés et d'attribution de marchés à des entreprises qui ne postulent pas. Elle demande à Monsieur VEISSIER s'il a bien entendu cela. Elle lui demande de lui répondre par oui ou non. Elle demande à nouveau à Monsieur VEISSIER s'il a entendu qu'elle a aussi parlé des problèmes d'attribution de marchés à des entreprises qui sont défaillantes.

M. VEISSIER dit « Oui, effectivement. Vous avez plusieurs arguments. Parmi les arguments, vous avez la Métropole et vous avez effectivement les problématiques d'attribution. »

Madame le Maire confirme.

M. VEISSIER dit « Mais il n'empêche que dans votre communication, le fait d'annoncer 9,2 millions d'euros d'investissement tout en sachant que vous ne les réaliserez pas, c'est uniquement un effet d'annonce. »

Madame le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce parce que la majorité n'est pas sur les effets d'annonce, mais plutôt sur le faire. Elle laisse les Brugeais constater de la réalité des investissements parce qu'ils les verront dans la ville, et c'est ce qui compte pour elle.

M. SEGUINEAUD revient sur les garanties d'emprunt, car il considère que Madame le Maire n'a donné une réponse que partielle.

Madame le Maire rétorque qu'elle a répondu à cette question.

M. SEGUINEAUD précise que Madame le Maire n'a pas dit pourquoi elles étaient encore au budget.

Madame le Maire dit à Monsieur SEGUINEAUD qu'il faut l'écouter quand elle répond, au lieu de parler avec son voisin. Elle répète que les garanties d'emprunt, même si la ville a vendu ses parts de la SEMIB, restent garanties par la commune de Bruges auprès de Mésolia. Elle précise que juridiquement, il est impossible de faire autrement.

M. BOURROUILH-PARÈGE précise que la garantie suit le prêt. Il invite Monsieur SEGUINEAUD à s'adresser à Monsieur VEISSIER qui sait parfaitement cela.

M. SEGUINEAUD précise que lui-même vient de céder un établissement et qu'il a fait prendre les garanties d'emprunt par le repreneur.

Madame le Maire déclare que c'est très bien, mais s'interroge sur le fait de savoir si cela est légal. Elle rappelle que ce qu'il faut comprendre, c'est que les garanties d'emprunt resteront encore jusqu'à ce qu'elles s'éteignent. Cependant, elle rappelle qu'elle a rassuré tout le monde sur la santé financière de Mésolia et du groupe Arcade qui porte Mésolia. Madame le Maire propose de passer au vote. Pour ce budget, elle propose comme l'année dernière de ne pas voter chapitre par chapitre, si les élus en sont d'accord, mais de voter section de fonctionnement, puis section d'investissement. Elle demande si les élus sont d'accord. Elle constate qu'ils le sont.

Concernant la section de fonctionnement, en équilibre, avec en recettes 26 563 000 € et en dépenses 26 563 000 €. Elle demande qui est contre, qui s'abstient. Elle constate huit abstentions. Elle demande qui est pour. Elle constate 25 voix pour.

Budget – section de fonctionnement –

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges et Groupe Bruges Avenir)

Concernant la section d'investissement, en suréquilibre compte tenu de l'excédent 2016 qui a été reporté. En recettes 43 896 481 € et en dépense 11 084 865 €. Elle demande qui est contre, qui s'abstient. Elle constate huit abstentions. Elle demande qui est pour. Elle constate 25 voix pour.

Budget – section de fonctionnement –

Vote : 25 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges et Groupe Bruges Avenir)

Madame le Maire, s'adressant à l'ensemble de l'assemblée, déclare que le Conseil municipal vient donc d'adopter ce nouveau budget, véritable feuille de route de l'année 2017. Elle tient à saluer le travail mené par l'ensemble de ses collègues élus depuis de longs mois, sous la direction de Guillaume BOURROUILH-PARÈGE, mais aussi l'action engagée par les services de la ville sous la direction de Monsieur le directeur général. Elle ajoute que ce travail commun, toujours passionnant, permet à l'équipe municipale de présenter aux Brugeais, un budget responsable. Responsable envers les jeunes brugeais. Madame le Maire rappelle que l'école est une priorité pour l'équipe municipale qui a encore une fois donné la faveur du budget aux conditions d'éducation des générations futures. Elle précise



que les élus de la majorité ont tous en tête la restructuration de l'école Jacques Prévert, dont la livraison est prévue pour la rentrée prochaine. Elle veut aussi avoir en tête l'ensemble des actions menées pour renforcer les moyens scolaires au quotidien, l'ensemble des soutiens apportés aux projets associatifs et aux structures qui accompagnent les jeunes brugeais dans leur émancipation. Elle rappelle que le rôle de la majorité n'est pas de faire le minimum ni le toujours plus. Madame le Maire considère qu'il s'agit de favoriser à Bruges l'émergence d'initiatives et de politiques équilibrées qui ne laisseront personne sur le bord du chemin. De la même manière, Madame le Maire répète que c'est un budget responsable, car il donne un peu plus de force au mouvement associatif. Elle rappelle que l'extension de la salle Majau est ainsi prévue et la réhabilitation de Biston est engagée. De la même manière, la création d'un local de stockage accessible et pérenne, avenue de Verdun, est également un progrès pour le monde associatif brugeais. Mais au-delà, Madame le Maire veut réaffirmer la volonté de la majorité de maintenir le montant global de subventions, là ou dans d'autres communes, c'est 5 ou 10 % qui ont été arbitrairement soustraits, voire plus. Elle déclare que c'est le résultat d'une politique rigoureuse sur les finances publiques, mais aussi de choix politiques qui privilégient et travaillent à l'intérêt général plutôt qu'à une pure approche comptable. Elle répète que c'est un budget responsable, car il fait aussi la part belle au cadre de vie. Le parc Ausone sera cette année au cœur des attentions. Plus d'un million d'euros est prévu pour l'acquisition du terrain et la réflexion lancée prochainement permettra de finaliser l'ébauche déjà bien avancée avec les concertations. Madame le Maire ajoute que ce parc doit devenir un nouveau poumon vert pour la commune de Bruges, mais aussi un nouveau cœur d'activités ludiques. La ville a les moyens de cette ambition, car il en va de la qualité de vie, de la qualité de ville. Madame le Maire affirme que c'est en ce sens un budget responsable qu'il permet à chacun de trouver sa place dans la commune de Bruges. Il donne du sens aux valeurs de la majorité. Il permet de faire rentrer Bruges dans son siècle, d'assumer son statut à part entière d'une ville de Métropole bientôt millionnaire. Cette qualité de vie dont Madame le Maire parlait sera renforcée à travers le lancement de la seconde phase de lancement de vidéoprotection au Tasta, à travers les aménagements d'accessibilité, par de nouvelles acquisitions foncières qui permettront de geler l'expansion urbaine. Elle invite à constater que la majorité a travaillé dans une démarche constructive et transversale qui permet de faire avancer ensemble et en cohérence, tous les secteurs de compétences de la collectivité au profit des Brugeais.

Surtout, la majorité est restée en cohérence avec son projet et ses propositions. Madame le Maire rappelle qu'il y a trois aujourd'hui, jour pour jour, les Brugeais décidaient de faire confiance à son équipe, à un projet partagé et construit par le dialogue et l'écoute. En ce jour anniversaire, elle veut aussi mettre l'accent sur une autre promesse tenue, à savoir l'absence d'augmentation des taux fiscaux. Madame le Maire déclare que c'est un engagement répété par l'équipe qu'elle a l'honneur de conduire. Trois après, les convictions et les volontés de la majorité sont intactes. Ses projets sont financés sur la durée sans recours à l'impôt, et elle n'est pas tombée dans la facilité en prétextant la baisse des dotations. Madame le Maire rappelle que les élus de son équipe ont fait un travail de recherche d'économies, de réorganisation des services et de mutualisation. Elle annonce que ce travail a porté ses fruits et permis de présenter un projet sincère, réaliste, efficace et à la hauteur du rang de son équipe. Elle considère que Bruges mérite que l'on s'y consacre et ses collègues et elle-même laissent à d'autres le temps perdu en polémiques.

Madame la Maire ajoute que la ville de Bruges grandit parce qu'elle est attractive, dans une Métropole attirante et un département, la Gironde, qui reçoit près de 15 000 nouveaux habitants par an. Elle déclare qu'être responsable, c'est anticiper ce succès, anticiper les moyens nécessaires, anticiper les conditions du vivre ensemble. Elle ajoute qu'être responsable, c'est porter un projet partagé, inspiré, respectueux des valeurs qui fondent la république. Elle rappelle que depuis plus de six ans, l'équipe en place ne cesse de redonner des couleurs à Bruges, de concentrer l'essentiel de son travail sur le renforcement de la qualité de vie, assumant la maturité d'une ville de son temps. Le futur parc Ausone, la rénovation de l'école Prévert, la création de l'école Olympe de Gouges, le futur stade nautique, la réhabilitation de Treulon et la future ludo-médiathèque sont autant d'investissements indispensables à la qualité de vie d'une commune telle que Bruges parmi les 20 premières du département.

Madame le Maire atteste que ce budget 2017 est une nouvelle pierre à ce projet global et qu'elle est particulièrement fière qu'il soit adopté ce jour.

Elle remercie l'assemblée.

RAPPORT N° 2017.02.05: FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) POUR L'ANNEE 2017

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PAREGE

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) est une subvention d'investissements du Conseil Départemental qui permet aux collectivités de mener à bien certains projets communaux et notamment les travaux concernant la voirie.

Il est rappelé que le FDAEC finance au maximum 80 % du montant HT des investissements.

Les opérations, dont le financement par le F.D.A.E.C. est sollicité, ont été présentées dans le Budget Primitif 2017 proposé au présent Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'AFFECTER** cette aide aux opérations suivantes :
- **Création d'un local de stockage avenue de Verdun : 209 500 € HT**
- **Travaux de mise aux normes du site de Biston : 153 670 € HT**

TOTAL : 363 170 € HT

- **D'ASSURER** le financement de ces opérations comme suit :
 - F.D.A.E.C . : 55 049 euros
 - Autofinancement : 308 121 euros

Ces opérations répondent aux critères de développement durable suivant :

- n° 2 : prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement.
- n° 7 : optimisation de consommation d'énergie et de flux.
- n° 9 : prise en compte du confort de vie dans l'équipement.

Cette recette sera inscrite au chapitre 13 du budget primitif 2017.

M. HOSTEINS aimerait féliciter son collègue Conseiller Départemental qui défend les intérêts de la commune Bruges. Il le remercie d'œuvrer dans l'intérêt des Brugeaises et des Brugeais.

Madame le Maire ajoute qu'elle avait saisi Madame DUMAS puisque ce F.D.A.E.C. était réparti depuis des années de la même façon. Madame le Maire rappelle que le F.D.A.E.C. permet de financer des travaux d'investissement, d'équipements, et Madame le Maire pensait que Madame DUMAS pourrait peut-être obtenir un peu plus. Elle rappelle que Bruges est une ville qui est en fort développement et en fort dynamisme par rapport à sa ville collègue, avec qui elle a du reste de très bonnes relations, mais qui est peut-être moins dans des besoins d'équipements, puisque le Bouscat est une ville où il y a moins de foncier mutable. Et même si elle a aujourd'hui plus d'habitants que Bruges, elle a moins de besoins en équipements nouveaux. Aussi, Madame le Maire espérait qu'il serait possible d'obtenir un peu plus que les 45 ou 55 qui avaient lieu jusqu'à présent. S'adressant à Madame DUMAS, elle lui dit qu'elle espère que l'année prochaine, elle arrivera à obtenir un peu plus. Elle la remercie malgré tout ainsi que Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental.

Mme DUMAS déclare qu'elle saisit la perche que Madame le Maire lui tend. Avant de s'exprimer sur le fond et rétablir certaines précisions, elle tient à faire part de son sentiment sur la forme. Elle objecte que Madame le Maire ne lui a pas écrit. Elle avoue qu'elle connaissait Madame le Maire plutôt sectaire, mais pas du tout sexiste. Elle en veut pour preuve lorsque Madame le Maire écrit en date du 8 février à Monsieur VINCENT, son binôme au Conseil départemental, qui plus est au sujet de la répartition du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes sur le canton dans lequel elle-même est élue avec Monsieur Dominique VINCENT. Elle avoue qu'elle trouve cela un peu cavalier de la part de Madame le Maire, bien que ceux qui la connaissent n'en ont pas été surpris, et personnellement cette indécatesse délibérée l'a un peu fait sourire. Elle prévient que Madame le Maire va devoir évoluer avec le temps et surtout s'habituer au principe de la parité.

Pour évoquer ce qui intéresse réellement les élus ce soir, Madame DUMAS informe, et elle rappelle qu'elle l'a déjà expliqué l'année précédente, que lorsque l'enveloppe affectée au F.D.A.E.C. est votée, le Conseil départemental, via Monsieur GLEYZE, communique le nombre d'habitants par commune, par canton. Un grand nombre de Conseillers Départementaux appliquent ainsi une règle de proportionnalité. Elle ajoute que le chiffre qui a été communiqué au Conseil départemental est de 41 568 personnes qui habitent le canton. 24 439 Bouscatais, c'est-à-dire 59 % et 17 129 Brugeais, c'est-à-dire 41 % de la population du canton. Pour autant, Madame DUMAS fait remarquer à Madame le Maire qu'elle aura pu constater que la répartition que Dominique VINCENT et elle-même ont arrêtée ne se résume donc pas au nombre d'habitants, puisque sur les 122 331 € alloués, alors que Bruges représente 41 % de la population, 45 % sont attribués à la commune de



Bruges. Elle rappelle que depuis qu'elle est élue, et bien avant elle, Dominique VINCENT le faisait pour Bruges, Bruges a toujours été favorisé dans cette répartition, parce que c'est en effet une commune qui se développe. Elle ajoute qu'il est exclu de déshabiller Le Bouscat pour habiller Bruges, parce que Le Bouscat, Madame la Maire le sait, est une commune qui continue à se développer. Le nombre d'habitants continue à progresser et il y a donc également un besoin en équipements. Elle demande s'il est nécessaire de rappeler qu'elle est très vigilante quant à cet arbitrage. Peut-être. C'est ainsi chose faite. Elle assure qu'elle est sensible aux arguments de Madame la Maire ainsi qu'à ceux du Maire du Bouscat, Monsieur BOBET. Elle est convaincue et respectueuse de l'intérêt et du dévouement que chacun porte à sa commune. Elle assure également qu'elle travaille pour donner du sens à la solidarité cantonale et qu'elle veille de façon très attentive elle aussi aux intérêts des Brugeais et des Bouscatais.

Concernant le courrier, **Madame le Maire** demande à Madame DUMAS d'accepter de penser que c'était involontaire. Elle ne voit pas l'intérêt d'écrire à Monsieur VINCENT. Elle aurait pu le faire avant. Elle précise que c'était bien pour prendre en compte qu'il y avait une Conseillère au niveau du canton qui représentait la ville de Bruges.

Mme DUMAS accepte les excuses de Madame le Maire.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.02.06 : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN 10 LOTS AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LA GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commande. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans le cadre de la création de Bordeaux Métropole, métropole de droit commun telle que définie par la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), un processus global et cohérent a été engagé avec l'ensemble des communes du territoire.

Ce processus de métropolisation recouvre à la fois les transferts de compétences prévus par la loi ainsi que la mutualisation des services entre les Villes et la Métropole. Cette mutualisation est conçue de manière à permettre à chacun d'exercer ses propres compétences dans un souci d'optimisation des moyens.

L'éclairage public relevant des compétences communales et du service mutualisé pour certaines communes, les budgets sont portés par les Villes ou par la Métropole.

La ville de Bruges détient toujours la compétence éclairage public mais a mutualisé la gestion de son parc d'éclairage.

Bordeaux Métropole a proposé aux communes intéressées la création d'un groupement de commandes en 10 lots pour la gestion de l'éclairage public, pour les prestations suivantes :

- Lot 1 : Fourniture de matériel d'éclairage public et de pièces détachées destinées à la maintenance et à la rénovation des équipements
- Lot 2 : Maintenance et exploitation des installations d'éclairage, de bornes marché et d'équipements sportifs
- Lot 3 : Surveillance nocturne et diurne des installations d'éclairage public
- Lot 4 : Contrôle de résistance mécanique des mâts
- Lot 5 : Diagnostic patrimonial de l'éclairage public et du réseau électrique associé
- Lot 6 : Géo référencement des réseaux secs
- Lot 7 : Maintenance et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, de bornes taxi et de radars pédagogiques
- Lot 8 : Fourniture et location de motifs et guirlandes destinés aux illuminations festives
- Lot 9 : Maintenance des sites à contrôle d'accès
- Lot 10 : Fourniture et pose d'équipements nécessaires à l'installation de sites à contrôle d'accès de voirie

Considérant que la Ville de Bruges a des besoins généraux en matière d'éclairage public, il y a lieu d'adhérer au groupement de commandes proposé par Bordeaux Métropole.

Pour chaque lot présenté ci-dessus, une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, doit être signée entre les membres du groupement, qui ne sont pas les mêmes en fonction des lots.

Cette convention doit également désigner le coordonnateur et déterminer la Commission d'appel d'offres compétente s'agissant de l'attribution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

Bordeaux Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la signature et à la notification des marchés.

L'exécution technique et financière est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans chaque convention constitutive de groupement jointes au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle de Bordeaux Métropole. Un représentant de la ville de Bruges sera présent à la commission d'appel d'offres.

Il est proposé au Conseil Municipal,



- **D'ADHERER** au groupement de commandes en 10 lots entre Bordeaux Métropole et les communes de Bordeaux Métropole pour les prestations suivantes :
 - o Lot 1 : Fourniture de matériel d'éclairage public et de pièces détachées destinées à la maintenance et à la rénovation des équipements
 - o Lot 2 : Maintenance et exploitation des installations d'éclairage, de bornes marché et d'équipements sportifs
 - o Lot 3 : Surveillance nocturne et diurne des installations d'éclairage public
 - o Lot 4 : Contrôle de résistance mécanique des mâts
 - o Lot 5 : Diagnostic patrimonial de l'éclairage public et du réseau électrique associé
 - o Lot 6 : Géo référencement des réseaux secs
 - o Lot 7 : Maintenance et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, de bornes taxi et de radars pédagogiques
 - o Lot 8 : Fourniture et location de motifs et guirlandes destinés aux illuminations festives
 - o Lot 9 : Maintenance des sites à contrôle d'accès
 - o Lot 10 : Fourniture et pose d'équipements nécessaires à l'installation de sites à contrôle d'accès de voirie
- **D'ACCEPTER** les termes des conventions constitutives des groupements dont les projets figurent en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions constitutives des groupements entre la Ville de Bruges et Bordeaux Métropole et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels aux conventions,
- **D'AUTORISER** Bordeaux Métropole à signer les avenants aux conventions constitutives.

Mme CHARTIER demande quelques précisions, ajoutant qu'elle ne maîtrise pas forcément le fond technique. Elle souhaite savoir ce qu'est le « contrôle de résistance mécanique des mâts ». Elle demande également à Monsieur AYNIE ce qu'il entend par « réseaux secs sur la commune ». Sa dernière question concerne le fait de savoir où il y a des contrôles d'accès. Elle remercie Monsieur AYNIE.

Madame le Maire répond quant au « contrôle de résistance mécanique des mâts ». Elle explique que les réverbères ont un mât. Des contrôles sont donc faits quant à la résistance des mâts.

M. AYNIE explique que concernant les mâts, s'il y a du vent, il faut en vérifier la résistance. Quant à la question du « sec », il explique que ce sont des « réseaux secs », qui sont également contrôlés. À savoir que s'ils ne sont pas sur la commune, ce sont des lots par rapport à un groupement et que Bruges n'est pas la seule commune dans le groupement. Il ajoute qu'il est possible que sur la commune de Bruges, il n'y ait pas de réseau sec, mais qu'il y en ait dans d'autres communes.

Mme CHARTIER demande si ce ne sont que les lots qui concernent la commune de Bruges qui sont signés. Ainsi, si le lot 6 est signé, est-ce que cela signifie que la commune de Bruges a forcément des réseaux secs ?

Madame le Maire explique que Bordeaux Métropole a proposé un allotissement qui couvre le maximum de possibilité d'adhésion des communes. À la suite de quoi, chaque commune adhère à tel ou tel lot en fonction de ses besoins. Il s'agit donc d'une convention-cadre, à la

suite de laquelle chaque commune dira par quoi elle est intéressée. Ainsi, la ville de Bruges, en fonction de ses installations, donnera les lots sur lesquels elle sera associée au groupement de commandes.

Mme CHARTIER comprend qu'à l'heure actuelle, la ville de Bruges ne sait pas exactement quels lots elle va prendre. Elle répète sa dernière question quant au fait de savoir quels sont les contrôles d'accès. Elle demande confirmation sur le fait de savoir si la ville utilisera ce lot de contrôle d'accès.

M. AYNIE répond qu'actuellement la ville a des bornes télescopiques sur le Tasta. Il ajoute qu'il ne sait si elles seront prises en compte. Il précise qu'il s'agit des deux bornes de sécurité qui montent et qui descendent.

M. SEGUINEAUD constate qu'il est prévu dans cette délibération qu'il y ait un représentant de la mairie de Bruges qui fasse partie de cette Commission. Il précise que les élus de son groupe sont disponibles si besoin.

Madame le Maire précise que cela très probablement un membre de la Commission d'appel d'offres de la ville de Bruges.

M. SEGUINEAUD répond qu'ils y sont représentés.

Madame le Maire prend note, mais ajoute que les élus du groupe majoritaire aussi.

M. SEGUINEAUD en convient.

M. HOSTEINS s'interroge. Il rappelle que la commune a gardé la compétence de l'éclairage public par commune. Il demande si cela fait partie des compétences transférables à la Métropole, si certaines communes sont transférées, ou si c'est dans les propositions qui seront faites dans une deuxième phase.

Madame le Maire précise qu'il y a un débat au sein de la Métropole, à savoir qu'effectivement, aujourd'hui, c'est resté la compétence des communes. Elle ajoute que certaines communes, comme Bruges, avaient proposé que puisque la voirie était de la compétence de la Métropole, il paraissait logique que les éclairages soient aussi une compétence métropolitaine. Elle informe que plusieurs Maires se sont opposés à cette demande et qu'un arbitrage a eu lieu, qui n'en était pas un, disant que la situation restait ainsi pour le moment. Madame le Maire précise qu'à sa connaissance, bien qu'elle ne soit pas informée de tout ce qui se débat au niveau de la Métropole et qu'elle ne fasse pas partie de cette Commission, elle n'a pas eu d'information concernant un éventuel transfert de cette compétence, sauf pour des zones précises. Elle pense à la zone de fret de Bruges. En l'occurrence, elle milite dans le cadre de la délégation de développement économique, au regard du projet de requalification importante de cette zone de fret qui est vieillissante. Elle précise que notamment, la ville a un vrai problème avec les éclairages publics sur cette zone. L'idée serait donc que cela devienne une opération d'intérêt métropolitain, ce qui permettrait de transférer la charge des éclairages publics de cette zone à la Métropole. Elle ajoute que rien n'est fait.

Madame le Maire propose de passer au vote. Elle demande qui est contre, qui s'abstient. Elle constate l'unanimité et remercie les élus.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.02.07 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDEEG POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28, qui offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commande. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la Ville de Bruges a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels et les personnes publiques (collectivités locales, établissements publics...), s'est élargie le 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir librement un fournisseur sur le marché.

Toutefois, pour leurs besoins propres d'énergie, les collectivités territoriales doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation en matière de marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

La Ville de Bruges fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies (SDEEG) de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies, il y a lieu de poursuivre la mutualisation des achats dans le domaine de l'énergie en souscrivant les adaptations de l'acte constitutif du groupement.

Le SDE24 en Dordogne, le SDEEG en Gironde, le SYDEC dans les Landes, le SDEE 47 en Lot-et-Garonne et le SDEPA en Pyrénées-Atlantiques se sont unis en 2013 pour initier et porter un groupement de commandes à l'échelle régionale.

Dans le cadre de l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la région Nouvelle Aquitaine et suite à la modification du droit régissant la commande publique, les 5 Syndicats Départementaux d'Energies ci-dessus ont convenu d'adapter l'acte constitutif initial de ce groupement de commandes.

Par conséquent, les Syndicats Départementaux d'Energies de la Nouvelle Aquitaine peuvent rejoindre le groupement de commandes et permettre ainsi à l'ensemble des personnes morales de droit public ou de droit privé de leurs territoires respectifs, de prendre part aux actions du groupement.

Chaque Syndicat Départemental d'Energies sera l'interlocuteur référent des membres relevant de son territoire.

Le Groupement constitué par la Convention Constitutive vise à répondre aux besoins récurrents des membres dans les domaines suivants :

- Fourniture et acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois, fioul...);
- Travaux, Fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des

accords-cadres au sens de l'article 4 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

Le présent Groupement, ayant pour objet un achat répétitif dans le cas des marchés d'achat d'énergies, est constitué pour une durée illimitée.

Le Syndicat Département d'Energie Electrique de la Gironde est désigné coordonnateur du Groupement par l'ensemble des membres

A ce titre, il procèdera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la signature et à la notification des marchés.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement. Les membres sont chargés :

- De communiquer au Syndicat Départemental d'Energies, dont il dépend, leurs besoins en vue de la passation des marchés et accords-cadres ;
- D'assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de ces besoins éventuellement ajustés en cours d'exécution, et se faisant, d'inscrire le montant des opérations qui le concerne dans le budget de sa structure et d'en assurer l'entière exécution comptable ;
- D'informer le Syndicat Départemental d'Energies dont il dépend de cette bonne exécution et de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés ou accords-cadres. Le règlement des litiges individuels relève de la responsabilité de chacun des membres.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.



Le Coordonnateur et les Syndicats Départementaux d'Énergies membres du Groupement et du Comité de Pilotage sont indemnisés, chaque année, des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière des membres. Les modalités de définition de cette participation financière sont décrites au sein de la convention constitutive.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE CONFIRMER** l'adhésion de la Ville de Bruges au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **signer** la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **faire acte de candidature** aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité/du membre.
- **D'AUTORISER** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.
- **D'APPROUVER** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- **DE S'ENGAGER A EXECUTER**, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de Bruges est partie prenante.
- **DE S'ENGAGER A REGLER** les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Ville de Bruges est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Mme DUMAS plaisante en assurant Monsieur AYNIE sur le fait que les élus de son groupe vont confirmer, autoriser, approuver, s'engager à exécuter, s'engager à régler. Elle a cependant une remarque concernant la dernière page de la convention. Elle note qu'il est fait état d'une annexe que les élus de l'opposition n'ont pas. De même, on leur conseille de consulter un tableur joint qu'ils n'ont pas. Elle ne pense pas que ce soit très important dans la délibération, mais elle tenait à le faire remarquer.

Madame le Maire assure que les services feront parvenir ces documents.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.02.08 : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Vu l'avis du Comité technique du 17 mars 2017, il est proposé de procéder aux modifications suivantes du tableau des effectifs.

Ces mouvements sont liés aux évènements suivants :

- Réussite à concours ou examen professionnel,
- Recrutement,
- Changement de quotité horaire.

Filière / Grade	Catégorie	Nombre	Création / Suppression
REUSSITE A CONCOURS OU EXAMEN PROFESSIONNEL			
<u>Filière Animation</u>			
Animateur	B	1	Suppression à temps complet
<u>Filière Sportive</u>			
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	Création à temps complet
<u>Filière Animation</u>			
Adjoint d'animation	C	1	Suppression à temps non complet (30h/semaine)
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	Création à temps non complet (30h/semaine)
RECRUTEMENT			
<u>Filière Technique</u>			
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	Création à temps complet
CHANGEMENT QUOTITE HORAIRE			
<u>Filière Animation</u>			
Adjoint d'animation	C	1	Suppression à temps non complet (20h/semaine)

Adjoint d'animation	C	1	Création à temps non complet (30h/semaine)
---------------------	---	---	---

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.03.09 : VALIDATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS ADMINISTRATION POUR LA VILLE DE BRUGES

Rapporteur : Madame Isabelle DESBORDES

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions Agenda 21, la Ville de Bruges met en place des actions en faveur de la mobilité durable afin de soutenir les solutions de déplacements alternatives à la voiture.

Ces actions sont menées pour répondre à plusieurs enjeux :

- lutte contre le changement climatique et amélioration de la qualité de l'air par la réduction des émissions de polluants, dioxyde de carbone et particules fines
- réduction des nuisances sonores et de la congestion automobile
- amélioration de santé et diminution du stress par l'usage des modes de transports doux

Afin de proposer des solutions pragmatiques, adaptées à la réalité des agents, la Ville de Bruges a formalisé cette réflexion au travers d'un Plan de Déplacements Administration concernant les trajets domicile-travail, ainsi que pour les déplacements professionnels pendant la journée de travail.

Cette démarche, qui suit une méthodologie précise, a notamment permis de réaliser un état des lieux des pratiques et des besoins de déplacements auprès des agents de tous les services.

C'est sur cette base que des solutions sont proposées et hiérarchisées en fonction des priorités par le biais d'un plan d'actions formalisé, appelé Plan de Déplacements Administration, permettant de croiser les enjeux du territoire et les besoins des agents au travers de 3 grands objectifs :

- promouvoir l'usage du vélo
- promouvoir le covoiturage
- utiliser les transports en commun

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le Plan de Déplacements Administration à destination des agents de la Ville de Bruges.

M. VEISSIER dit « Effectivement, j'ai participé au CTP. À l'occasion de ce CTP, j'avais souhaité que soit précisé l'état des lieux. Donc de rajouter une colonne pour savoir exactement ce qui existait. Je constate avec plaisir que ma demande a été entendue. J'en remercie la Présidente du CTP. Je crois que quand on démarre un plan d'action, notamment pluriannuel, il est bon de savoir d'où l'on part, afin de pouvoir mettre en place les moyens, les mettre en œuvre, afin d'arriver aux objectifs que l'on s'est fixés. Juste une petite question concernant le nombre de kilomètres du cyclable. Vous pouvez m'indiquer la répartition entre pistes cyclables et voies à contresens ? »

Mme CHARTIER tient déjà à remercier les services qui lui avaient fait parvenir, dans le cadre des demandes sur le PDA, toutes les informations au dernier Conseil municipal. Elle ajoute qu'elle était très attachée à ce plan de déplacement administration. Elle aimerait juste savoir une chose, à savoir s'il serait possible d'avoir d'ici peut-être un an, un bilan ou un retour de ce qui se passe et de comment les agents optimisent cette mise en place.

M. SEGUINEAUD aimerait saluer Madame la Présidente d'avoir mené à bien ce projet. Ce plan de déplacement administration qui, sauf erreur de sa part, a été voulu par le législateur dans le cadre de l'agenda 21, est très intéressant. Il avoue qu'il y a appris plein de choses et qu'en regardant tout cela, il a trouvé que c'était une source très intéressante d'informations. Il ajoute que cela va dans le sens de l'agenda 21, des déplacements et que c'est tout à fait dans l'air du temps. Il considère que c'est une excellente chose que ce PDA se mette en place à Bruges. Il tient à adresser toutes ses félicitations à tous ceux qui y travaillent. Il remercie l'assemblée.

Madame le Maire remercie Monsieur SEGUINEAUD. Concernant les pourcentages, elle ne peut pas répondre maintenant, mais que les élus auront la réponse dès que cela sera fait. Elle explique qu'il existe en effet des pistes cyclables, des bandes cyclables, des contresens cyclables, des zones 20, des voies vertes qui sont à moitié piétonnes. Il est donc intéressant d'identifier tout cela. Elle ajoute que l'important est d'avoir aussi des cheminements. Elle en profite pour remercier les services d'avoir organisé avec les ambassadeurs du vélo, une série d'itinéraires. Elle engage d'ailleurs tous les élus à y participer. Elle rappelle que les ambassadeurs du vélo ont déterminé des thématiques de balades qui répondent à plusieurs objectifs. L'une d'entre elles est « comment aller à Bordeaux en prenant un itinéraire sécurisé ». Une autre, « comment se déplacer dans Bruges avec les itinéraires sécurisés ». Madame la Maire précise donc que les discontinuités cyclables seront identifiées et communiquées à l'ensemble des élus. Quant au bilan, s'adressant à Madame CHARTIER, elle convient qu'en effet, c'est important d'évaluer. Il s'agit de partir d'une photographie des parts modales et l'objectif est au maximum d'aller vers d'autres modes de transport quand c'est possible. C'est bien le but de ce PDA. Madame le Maire rappelle que la loi transition énergétique a rendu obligatoire un PDE et un PDA pour toutes les entreprises de 100 salariés. Aussi, la mairie de Bruges est donc concernée par cette démarche.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.02.10 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AS 670 DE 1 445 M², SITUEE RUE ANDRE MESSEGER, A L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE BORDEAUX

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'avis du Domaine n° 2016-075V1670 en date du 28 juin 2016 ;

Depuis le 1^{er} février 1980, l'Association Diocésaine de Bordeaux a, par convention, mis à la disposition de la Ville de Bruges, à titre gracieux, un terrain situé rue André Messager sur lequel est implanté une construction appelée « Chapelle du Tasta » afin que la Ville l'utilise pour des activités d'animation de type culturel, compte tenu de sa fermeture au culte depuis plusieurs années.

L'ensemble du terrain, concernant la parcelle **AS 670 de 1 445 m²** (issu de l'ex-parcelle AS 11) est clos. Le bâtiment qui y est implanté, d'une superficie intérieure de 350 m², en bon état d'entretien datant des années 1970, est partagé en une grande salle divisible par une paroi articulée (vestiaires, rangements), une cuisine avec tableau électrique, sanitaires séparés H/F et sanitaires handicapés, avec chauffage central au gaz

Le Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de BORDEAUX a délibéré le 16 février dernier pour acter de sa volonté de vendre l'ensemble à la Ville de Bruges moyennant **le prix de 250 000 €**.

Le bien ainsi acquis par la commune entre dans son domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, compte tenu des besoins de la Ville,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition de ce bien moyennant le **prix de 250 000 € augmenté des frais de notaire**, et à **SIGNER** le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents.

Madame le Maire rappelle que ce local appartient à l'évêché qui avait sollicité la ville depuis un certain temps pour lui vendre cet immeuble que les Brugeais utilisent beaucoup. L'évêché avait changé d'avis à un moment donné, et comme ils construisent une paroisse à Ginko, ils ont besoin d'argent. C'est la raison pour laquelle ils revendent. La mairie a fait évaluer ce bien par les Domaines et il est proposé au Conseil municipal la valorisation du prix des Domaines, à savoir 250 000 € pur l'acquisition de la salle des Fusillés. Elle précise qu'il s'agit d'une ancienne chapelle.

Madame la Maire demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote. Elle demande qui est contre, qui s'abstient. Elle constate l'unanimité et remercie les élus.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.02.11: ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AH 6 D'UNE CONTENANCE DE 2204 m² A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

Rapporteur : Monsieur Didier POUVREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Une déclaration d'intention d'Aliéner a été déposée le 31/01/2017 concernant la vente d'une partie de la parcelle **AH 6**, d'une contenance de **2204 m²**, au prix de 80 000 €. Le terrain cédé est nu de toute construction et est desservi par une bande d'accès depuis la rue du Pont Neuf (voir plan joint).

Ce terrain étant inscrit en zone agricole au Plan local d'urbanisme approuvé par Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016, la SAFER qui dispose du droit de préemption sur les terres agricoles a été saisie et va exercer le droit de préemption au prix du marché des parcelles agricoles (1,5 € le m²), soit 3 306 €.

Au regard du positionnement de la parcelle cédée dans le périmètre du parc des Jalles, de la volonté municipale de maintenir la vocation agricole du bien, de préserver les espaces agricoles et naturels situés sur son territoire au Nord de la rocade et de protéger l'environnement, la ville doit se porter acquéreur du bien préempté par la SAFER au prix de **4 840 €** (3306 € augmenté des frais de préemption) auquel s'ajoutera les frais d'acte.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **SIGNER** la promesse unilatérale d'achat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de l'acquisition de ce bien moyennant le **prix de 4840 € augmenté des frais de notaire**, et à **SIGNER** le moment venu l'acte authentique et tous documents y afférents.

M. POUVREAU explique qu'il s'agit d'un fond de parcelle qui fait 2 204 m², qui est accessible depuis la rue du Pont Neuf et qui fait l'objet d'une promesse de vente entre personnes privées. Il informe les élus que la majorité craint que l'acquéreur n'en fasse un usage non agricole, malgré sa situation qui est en plein dans le périmètre du parc des Jalles. Il fait remarquer aux élus, qui pourront le constater lorsqu'ils y passeront, que c'est ce qui s'est produit par le passé à l'autre extrémité de la parcelle. En effet, en bordure du rond-point, il y a des activités économiques qui ne sont absolument pas agricoles. Aussi, afin d'éviter une nouvelle dérive, la ville souhaite se porter acquéreur en la faisant préempter par la SAFER, au prix du m² agricole, ce qui fait 4 840 € en incluant les frais. Monsieur POUVREAU annonce qu'il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette promesse unilatérale d'achat, ainsi que les pièces nécessaires, moyennant le prix de 4 840 €, augmentés des frais de notaire et à signer le moment venu, l'acte authentique et tout document y afférant.



Mme CHARTIER a une question concernant cette parcelle. Elle demande ce que la mairie en fera et si elle la laissera vierge ou s'il sera peut-être possible d'y implanter des jardins partagés ou ce genre de choses qui restent dans le domaine agricole.

M. SEGUINEAUD déclare que les élus de son groupe sont là, face à des interrogations. Il rappelle que deux personnes privées décident par acte notarié d'acheter une parcelle de terrain. Il explique qu'une offre est faite par le vendeur qui correspond à 36,30 € le m², avec un acheteur potentiellement d'accord pour l'acheter. Il demande en quoi la mairie vient s'immiscer dans ces affaires privées, si la personne a trouvé l'autre personne avec laquelle il va passer un accord contractuel. Il ne comprend pas en quoi la mairie peut venir, peut préempter et peut acheter à 1,50 € le m². Monsieur SEGUINEAUD suppose que sur ce terrain, il y a un PLU et que l'on ne peut pas y faire n'importe quoi. Ce qui surprend les élus de son groupe, c'est cette façon de s'immiscer dans une vente privée pour venir dire à une personne qui potentiellement vendait son m² à 36,30 €, que subitement il va avoir le m² à 1,50 €. Il demande ce que la mairie vient faire au milieu de tout cela. Il avoue ne pas comprendre. Dans tous les cas, si l'acquéreur faisait des choses illégales, il suppose que Madame le Maire interviendrait et quelle ferait faire les choses telles qu'elles doivent être faites. Il considère que si la personne veut acheter à ce tarif-là, la mairie n'a pas à s'en mêler.

Madame le Maire déclare que cela s'appelle de l'intérêt général, mais elle laisse la parole à Monsieur POUVREAU pour la réponse.

M. POUVREAU explique que si jamais la ville devait se rendre acquéreur, il assure qu'il y aurait quelques projets du type de ceux qu'évoque Madame CHARTIER. Il informe que la mairie a déjà une autre piste, en l'occurrence un maraîcher qui a manifesté le souhait d'étendre son territoire, auquel cas la ville pourrait en effet envisager de le louer. Il prévient qu'il ne s'agit là que d'une idée théorique, car justement, il est fort probable que l'acquéreur renonce de toute façon à ce projet. En effet, il y a en même temps un projet d'installation d'une structure, dont la ville a tout lieu de penser qu'elle ne sera pas à usage agricole. Or, comme Monsieur SEGUINEAUD l'a parfaitement exprimé, dès lors que l'activité économique qui est installée sur le terrain n'est pas conforme à la nature et à la vocation d'une terre agricole, le projet de permis ne serait vraisemblablement pas accepté. Monsieur POUVREAU ajoute que dans le déroulement très probable de l'histoire, il y a tout lieu de penser que la ville n'aura pas besoin ni de préempter ni d'acquérir. Parce que l'acquéreur voyant qu'il ne peut pas mener à bien son projet économique va renoncer à l'acquisition une fois que le permis lui aura été refusé. Cependant, comme la mairie n'est sûre de rien, elle souhaite préempter pour que les dérives qui ont eu lieu, comme il l'expliquait en préambule, à l'extrémité côté rond-point de cette parcelle ne puissent pas avoir lieu. Il rappelle qu'actuellement les installations qui figurent sur cette parcelle de terrain côté rond-point ne sont pas conformes à la nature des lieux. Ainsi, pour éviter que cela ne reproduise, la ville a décidé, en gardien de l'usage de cette parcelle, de préempter au cas où.

Madame le Maire complète la réponse de Monsieur POUVREAU. Elle précise qu'elle ne laisse pas faire n'importe quoi. Elle rappelle que le droit de préemption n'est quand même pas une nouveauté et que cela existe depuis la nuit des temps. Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un terrain qui est en PPRI rouge, pour lequel la ville vient d'obtenir par le potentiel acquéreur, une demande de permis de construire qui n'a rien à voir avec l'usage



agricole du terrain. Pour cette raison, la ville décide de préempter. En effet, il y a tout lieu de penser que l'acquéreur s'est fait un peu arnaquer par le vendeur du terrain. Madame le Maire répète très clairement que la mairie préempte ce terrain à sa valeur réelle qui est une valeur de terrain agricole en PPRI rouge. Donc le seul usage qui est possible sur ce terrain, c'est effectivement de l'agriculture, du maraîchage ou du jardin partagé. Elle confirme que la ville décide de préempter et que si le vendeur persiste à vendre, la ville préempte pour la SAFER. Madame le Maire ajoute que si le vendeur qui pensait faire une vente juteuse à 80 000 € alors que le terrain en vaut 3 500 €, renonce, il gardera son terrain, mais il le gardera dans un usage tel qu'il est aujourd'hui, à savoir agricole.

M. SEGUINEAUD trouve que cette affaire est un peu tirée par les cheveux.

Madame le Maire répond que ce n'est pas du tout tiré par les cheveux.

M. SEGUINEAUD contredit Madame le Maire. Il déclare que concernant ce terrain, il est quand même encadré par la loi, avec tout un tas d'interdictions, de règlements qui interdisent toute construction hors agricole, pour lequel la ville a tout à fait le droit de refuser un permis de construire. Or, Madame le Maire parle d'une demande de permis de construire hypothétique que Madame le Maire est tout à fait en droit de refuser. Il demande si cela suffit pour dessaisir une partie privée de pouvoir vendre un terrain au tarif qui lui convient.

Madame le Maire invite Monsieur SEGUINEAUD à comprendre que l'intérêt de la commune, c'est de maintenir de l'espace vert. Elle rappelle à Monsieur SEGUINEAUD qu'il n'arrête pas de critiquer la majorité parce qu'elle construit partout à Bruges. En l'occurrence, il s'agit d'une zone naturelle. Le propriétaire des lieux aujourd'hui, et pour des raisons historiques, c'est pour cela que l'affaire est compliquée, est installé là depuis des années et au détriment de toute loi, a développé une activité de voitures et de ferraille. Aussi, la mairie ne veut pas que cela continue par la suite et trouve normal d'afficher sa volonté, quand elle le pourra, de protéger des zones maraîchères et agricoles pour la collectivité et pour l'intérêt général.

M. VEISSIER dit « J'imagine qu'il y a eu une promesse de vente ou une promesse d'achat qui a été passée entre l'acquéreur et le vendeur et que forcément, l'acquéreur a soumis son acquisition à ce qu'il puisse construire. Puisque concomitamment, il dépose un permis de construire. Donc j'ose imaginer que dans ce document, il y a cette condition suspensive. Partant de là, si la condition suspensive existe, je ne vois pas... Il y a une condition suspensive ? »

Madame le Maire explique à Monsieur VEISSIER que ce qui se passe...

M. VEISSIER dit « Excusez-moi. S'il y a une condition suspensive... »

Madame le Maire répond par la négative. Elle se propose d'expliquer pourquoi à Monsieur VEISSIER.

M. VEISSIER dit « attendez. Vous vous devez d'éclairer le Conseil municipal de cette réalité. »

Madame le Maire répond que c'est ce qu'elle va faire s'il veut bien la laisser parler. Elle explique que quand il y a une vente entre deux particuliers, la première chose que fait le notaire, avant tout acte, c'est de prévenir la collectivité du projet de cession de la parcelle.



C'est là où la collectivité fait savoir au notaire si elle souhaite laisser continuer la vente ou si elle veut préempter pour une raison d'intérêt général. Donc elle explique qu'à ce stade-là, il n'y a pas encore de promesse de vente ou d'achat entre les deux cocontractants. Il y a simplement une déclaration du notaire. Madame le Maire s'interrompt, car l'un de ses élus lui dit qu'il y a bel et bien une promesse.

Mme CENDRES – BARBÉ explique qu'une promesse est signée et que c'est après la promesse que le notaire se saisit du dossier et transmet obligatoirement la déclaration d'intention d'aliéner à la collectivité dans le but de purger le droit de préemption urbain. C'est ainsi que la mairie a été informée de la cession de ce terrain.

M. VEISSIER dit « Donc on est bien d'accord, effectivement. Il y a un sous-seing. Vous me le confirmez. Je vous en remercie. »

Mme CENDRES – BARBÉ précise que la mairie n'a pas le sous-seing.

M. VEISSIER dit « Non. Mais il y a une promesse. Donc cette promesse est effectivement soumise à purger un certain nombre de recours, notamment le droit de préemption de la commune qui est en place. C'est donc tout à fait classique. Donc, est-ce qu'il y a une condition suspensive dans ce sous-seing ? Non, mais je vous pose la question. Excusez-moi. »

Mme CENDRES – BARBÉ rétorque à Monsieur VEISSIER qu'elle lui a déjà répondu. Elle répète que la ville n'a pas la promesse et n'a que la DIA. Aussi, la ville ne sait pas si à l'intérieur de la promesse, il y a telle ou telle condition suspensive. Elle ajoute que ce sont des relations privées.

M. VEISSIER dit « O.K. Mais à ce stade, puisqu'effectivement, tout est soumis à ce qu'il y ait la possibilité de déposer un permis de construire, je ne vois pas en quoi la municipalité pourrait intervenir puisque de toute façon, vous allez refuser le permis de construire. Et le notaire qui est quand même quelqu'un de conseil va bien évidemment conseiller à l'acquéreur de mettre une condition suspensive qui est d'obtenir un permis de construire. Il fait son travail. On n'a aucun doute. Donc à l'arrivée, forcément, il va conseiller l'acquéreur et de fait, il n'y aura pas la possibilité d'avoir ce permis de construire et donc, la vente va tomber. »

Mme CENDRES – BARBÉ précise qu'effectivement un permis de construire a été déposé. Elle rappelle qu'il s'agit d'une zone agricole et de PPRI rouge, donc il ne peut pas y avoir de construction, sauf si c'est à vocation agricole. Elle ajoute que quoi qu'il en soit, permis de construire ou pas, l'acquéreur pourrait très bien développer ou continuer à développer une activité qui ne convient pas à la ville. C'est à ce titre-là et en prévention, que la mairie préfère se saisir de la propriété de cette parcelle pour la recéder à la vente ou la location, comme l'a évoqué Didier POUVREAU, à un exploitant agricole puisque c'est une zone qui est réservée à cet effet. Madame CENDRES – BARBÉ ajoute que l'acquisition se fait au prix du m² agricole, à savoir 1,50 € du m².

M. DUBOIS répète qu'à propos de cet achat de terrain, il s'agit d'une zone agricole et donc que la SAFER intervient puisqu'elle a les deux mois d'intervention pour le recéder soit à la mairie, soit à un particulier. Ainsi, avec une telle proposition de tarif, l'affaire ne se serait



jamais faite, parce que comme cela a déjà été dit, il n'y aurait pas eu de permis de construire. Mais il pense que pour la commune, au niveau de l'intérêt général et de la volonté politique de conserver les zones agricoles, il est important que cette préemption ait lieu. Il ajoute qu'elle est plus symbolique qu'autre chose pour lui. En effet, elle pourra peut-être être vendue ou louée à un agriculteur. Il ajoute qu'il y a déjà eu tellement de dérives dans cette zone, qu'il considère qu'il est important que la ville montre sa volonté politique. Certainement que ni l'acheteur qui voulait l'acheter ni la ville ne l'achèteront, parce qu'à ce prix-là, le vendeur peut bien décider de ne plus vendre. La vente n'aurait donc pas lieu. Mais il pense qu'il est important de montrer, surtout au vendeur, que la ville ne laissera pas faire n'importe quoi sur cette zone.

M. POUVREAU tient à faire comprendre qu'à travers sa présentation, il s'agissait d'un acte de réalisme. Parce qu'en effet, il reconnaît à Monsieur SEGUINEAUD, le fait que c'est interdit par la loi, mais il rappelle que les hors-la-loi existent. Il ne tient pas à s'étendre sur le sujet, mais il rappelle que cette parcelle a été construite en dépit de ce qui est autorisé. Il répète que l'activité qui se trouve côté rond-point n'est pas autorisée. Elle ne correspond pas à la vocation du terrain. Il déclare que les élus de la majorité ne sont pas des lapins de six semaines, et il considère que cela peut se reproduire. Pour lui, il s'agit donc de prudence.

Madame le Maire répète que cela s'est fait parce que les acquéreurs se sont installés il y a des années bien avant que l'équipe municipale n'arrive et que rien n'a été fait. Madame le Maire rappelle qu'il y a encore des délibérations à traiter et qu'il est 21h30. Elle souhaite que le travail avance.

Mme DESBORDES précise que malheureusement, une fois que les choses sont installées, même de façon sauvage, même de façon irrégulière, il n'est pas possible de les enlever. La municipalité a plusieurs exemples. Pour avoir fait appel à la DDTM, parce que ce sont des constructions illégales sur des terrains, des zones humides, des terrains inondables, la ville n'arrive pas à faire revenir les choses à la normale et elle en est aussi désolée que les élus de l'opposition, parce que la mairie est confrontée à la limite de toute la légalité qu'elle veut mettre en place. Elle considère donc qu'il vaut mieux prévenir que guérir. C'est bien que la mairie essaie de faire en l'occurrence.

Madame le Maire complète l'intervention de Madame DESBORDES. Elle explique que c'est compliqué. Elle rappelle les guitounes qui s'installent tous les ans au bord de la mer. Elle rappelle que c'est le droit de l'urbanisme, mais que les procédures sont très longues et compliquées. Aussi, elle répète qu'il vaut mieux agir dès le début plutôt que d'avoir à agir après et de payer des frais d'avocat pour régler les choses.

Mme PETIT-CHOTARD répète que les élus de son groupe ont beaucoup de difficultés à comprendre la démarche, dans la mesure où si la ville a sa vision des choses, les élus de l'opposition peuvent eux aussi avoir la leur. En effet, elle considère qu'étant aux commandes, Madame le Maire a quand même la possibilité de refuser ce permis de construire. Il lui semble qu'en France, il existe des lois et des moyens de faire intervenir. Elle imagine que peut-être que la ville subit, comme cela vient d'être dit, les constructions qui ont été faites à côté. Il lui semble que la majorité a aussi tout le loisir d'intervenir si toutefois la personne construisait quelque chose de non conforme. Elle répète que les élus de son groupe ne comprennent pas cette démarche. L'explication qui consiste à dire que cette parcelle pourrait être rendue ou relouée à une personne donne beaucoup ses



collègues et elle-même. Elle déclare que si la mairie reste sur cette démarche, elle demande à ce que la majorité fasse au moins le choix de faire un jardin participatif ou collectif plutôt que de faire une manipulation pour une personne dont on ne connaît pas l'identité.

Madame le Maire rétorque que ce que sous-entend Madame PETIT-CHOTARD lui paraît tellement honteux qu'elle tient quand même à répondre. Elle rappelle que ce qu'a dit Monsieur POUVREAU, c'est que la SAFER a connaissance d'exploitants agricoles qui seraient prêts à acheter ou à louer cette parcelle, puisque que c'est elle qui gère les attributions et non la mairie, si toutefois cela peut rassurer Madame PETIT-CHOTARD. Pourquoi pas des jardins partagés ? Mais Madame le Maire rappelle que pour des jardins partagés, il faut des associations porteuses du projet. Car c'est bien beau de vouloir des jardins partagés, mais s'il n'y a personne pour les faire tourner, cela ne marche pas.

Madame le Maire remarque simplement que les élus de l'opposition ont toujours du mal à chaque fois que la majorité veut protéger des terrains agricoles. Elle se souvient du vote sur le PPEANP il y a quelques années, sur le terrain des Jalles de l'autre côté de la rocade, où un périmètre de protection a été installé pour éviter que ces terrains qui sont à vocation agricole deviennent des terrains à bâtir, déjà, l'opposition avait refusé de voter cela. Elle reconnaît que c'est son droit le plus strict. Elle en prend acte et propose de passer au vote. Elle demande qui est pour l'acquisition de cette partie de parcelle. Elle demande qui est contre. Elle demande qui s'abstient. Elle note huit abstentions et 25 voix pour. Elle remercie les élus.

Vote: 24 Pour (Groupe Bruges notre Ville) et 8 Abstentions Groupe Un pour tous, tous pour Bruges et Groupe Bruges Avenir)

Madame le Maire propose de grouper les trois prochaines délibérations.

RAPPORT N°2017.02.12 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE RUE DES HIRONDELLES – CONVENTION AVEC ORANGE

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE

VU l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'accord national entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et Orange,

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue des Hironnelles, la commune de Bruges souhaite effacer les réseaux de communications électroniques.

Les travaux de mises en souterrain portant sur les lignes existantes de réseaux et de branchements de communications électroniques, elle a donc sollicité l'opérateur, la Société Orange.

Cette dernière a donc proposé une convention à la Commune qui fixe les conditions techniques et financières relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour la rue des Hirondelles.

Ainsi, la Commune prend à sa charge le financement des opérations nécessaires à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques existants ; cela comprend :

- la réalisation des tranchées, la pose des installations de Génie Civil et les travaux de câblage qui seront effectués par une entreprise agréée par Orange,
- le coût des études (génie civil et câblage) et la fourniture de tous les matériels nécessaires.

Pour faciliter le déroulement des travaux, la Société Orange préfinancera ces prestations et la Commune remboursera l'opérateur en versant la totalité des prestations décrites dans le devis, facturées à la réception définitives des travaux.

L'opérateur prend à sa charge 82% des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage, visées respectivement aux articles 5.1. Et 5.3. de la convention.

Corrélativement, la personne publique prend à sa charge 18% des dépenses sous forme d'une subvention d'équipement.

Le montant global du devis s'élève à la somme de **556,44 € HT** à la charge de la commune.

Conformément à l'article 13 de la convention, la Société Orange sera redevable d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention présentée par la société ORANGE aux conditions qui y sont définies, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

RAPPORT N°2017.02.13 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE RUE PIERRE ANDRON – CONVENTION AVEC ORANGE

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE

VU l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'accord national entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et Orange,

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Pierre Andron, la commune de Bruges souhaite effacer les réseaux de communications électroniques.

Les travaux de mises en souterrain portant sur les lignes existantes de réseaux et de branchements de communications électroniques, elle a donc sollicité l'opérateur, la Société Orange.

Cette dernière a donc proposé une convention à la Commune qui fixe les conditions techniques et financières relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour la rue Pierre Andron.

Ainsi, la Commune prend à sa charge le financement des opérations nécessaires à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques existants ; cela comprend :

- la réalisation des tranchées, la pose des installations de Génie Civil et les travaux de câblage qui seront effectués par une entreprise agréée par Orange,
- le coût des études (génie civil et câblage) et la fourniture de tous les matériels nécessaires.

Pour faciliter le déroulement des travaux, la Société Orange préfinancera ces prestations et la Commune remboursera l'opérateur en versant la totalité des prestations décrites dans le devis, facturées à la réception définitives des travaux.

L'opérateur prend à sa charge 82% des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage, visées respectivement aux articles 5.1. Et 5.3. de la convention.

Corrélativement, la personne publique prend à sa charge 18% des dépenses sous forme d'une subvention d'équipement.

Le montant global du devis s'élève à la somme de **1418,78 € HT** à la charge de la commune.

Conformément à l'article 13 de la convention, la Société ORANGE sera redevable d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention présentée par la société ORANGE aux conditions qui y sont définies, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

RAPPORT N°2017.02.14 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE CHEMIN DE LA HUTTE – CONVENTION AVEC ORANGE

Rapporteur : Monsieur Gérard AYNIE

VU l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'accord national entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et Orange,

Dans la cadre du projet de réaménagement du Chemin de la Hutte, la commune de Bruges souhaite effacer les réseaux de communications électroniques.

Les travaux de mises en souterrain portant sur les lignes existantes de réseaux et de branchements de communications électroniques, elle a donc sollicité l'opérateur, la Société Orange.

Cette dernière a donc proposé une convention à la Commune qui fixe les conditions techniques et financières relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour le Chemin de la Hutte.

Ainsi, la Commune prend à sa charge le financement des opérations nécessaires à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques existants ; cela comprend :

- la réalisation des tranchées, la pose des installations de Génie Civil et les travaux de câblage qui seront effectués par une entreprise agréée par Orange,
- le coût des études (génie civil et câblage) et la fourniture de tous les matériels nécessaires.

Pour faciliter le déroulement des travaux, la Société Orange préfinancera ces prestations et la Commune remboursera l'opérateur en versant la totalité des prestations décrites dans le devis, facturées à la réception définitives des travaux.

L'opérateur prend à sa charge 82% des dépenses d'étude et de réalisation des travaux de câblage, visées respectivement aux articles 5.1. Et 5.3. de la convention.

Corrélativement, la personne publique prend à sa charge 18% des dépenses sous forme d'une subvention d'équipement.

Le montant global du devis s'élève à la somme de **70,50 € HT** à la charge de la commune.

Conformément à l'article 13 de la convention, la Société ORANGE sera redevable d'une redevance d'occupation du domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention présentée par la société ORANGE aux conditions qui y sont définies, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Vote de la 2017.02.12 ; 2017.02.13 et 2017.02.14: Unanimité

RAPPORT N° 2017.03.15 : TARIFS DES SEJOURS JEUNESSE 2017

Rapporteur: Monsieur Frédéric GIRO

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Bruges organise des séjours en faveur des adolescents, soit pendant les petites vacances, soit pendant les vacances d'été.

Ces séjours ont pour but de répondre à la demande des jeunes en termes de loisirs, mais aussi à la demande des familles en termes d'encadrement pendant les vacances scolaires.

Pour répondre aux différentes attentes et s'adresser aux différents publics, plusieurs séjours sont organisés avec des contenus, des destinations et des objectifs différents.

Par mesure d'équité, il est proposé de voter les tarifs des différents séjours, en fonction du quotient familial selon la grille suivante :

	Tarification Chantier Nature dans le parc régional des Landes à BELIN BELIET du 24 au 28 avril 2017 ou Chantier en MEDOC du 23 au 27 octobre 2017 (5 jours)	Tarification Séjour SUANCES du 6 au 13 juillet 2017 ou Séjour SUD CHARENTE du 17 au 24 juillet 2017 (8 jours)
T1 : QF < 400 €	12.50 € (2.5 €/j)	66.00 € (8.25 €/j)
T2 : 400 ≤ QF < 600 €	31.00 € (6.2 €/j)	164.00 € (20.50€/j)
T3 : 600 ≤ QF < 800 €	43.00 € (8.6 €/j)	232.00 € (29.00 €/j)
T4 : 800 ≤ QF < 1000 €	49.00 € (9.8 €/j)	264.00 € (33 €/j)
T5 : 1000 ≤ QF < 1200 €	61.00 € (12.2 €/j)	330.00 € (41.25 €/j)
T6 : 1200 ≤ QF < 1500 €	64.00 € (12.8 €/j)	364.00 € (45.50 €/j)
T7 : 1500 ≤ QF < 1800 €	73.00 € (14.6 €/j)	396.00 € (49.5 €/j)
T8 : 1800 ≤ QF < 2 500 €	79.00 € (15.8 €/j)	428.00 € (53.50€/j)
T9 : QF ≥ 2 500 €	85.00 € (17 €/j)	462.00 € (57.75 €/j)

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Il sera fait application d'une réduction supplémentaire de 25% à partir du 2^e enfant pour les familles brugeaises dont plusieurs enfants fréquentent les séjours et dont le QF est inférieur à 1200€.

Calcul du quotient familial : QF = (Revenus annuels / nombre de parts) / 12 mois

REVENUS ANNUELS = TOTAL SALAIRES(1) + TOTAL REVENUS DECLARES(2)

(1) Total des salaires et assimilés avant abattement, selon l'avis d'imposition

(2) Total de tous les revenus déclarés, selon l'avis d'imposition : revenus non commerciaux professionnels, bénéfices industriels et commerciaux professionnels nets, bénéfices non commerciaux prof., revenus non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers imposables, revenus industriels et commerciaux, revenus agricoles, revenus fonciers imposables, pensions alimentaires.

NOMBRE DE PARTS :

	Résidence alternée	Autres situations
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2.25 parts	2.5 parts
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	2.5 parts	3 parts
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	3 parts	4 parts
Enfant supplémentaire	0.25 part	0.5 part

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les tarifs des séjours 2017 présentés dans le tableau ci-dessus.

Mme PETIT-CHOTARD souhaite avoir quelques précisions quant aux tarifs qui sont présentés. Elle s'attend à ce qu'on lui dise que les élus sont constants, mais ils le revendiquent. Ils avaient déjà évoqué cette notion de distinction entre les enfants de la commune et les enfants hors commune. Sa première question porte donc sur le fait de savoir s'il sera prévu de pouvoir accueillir, dans les deux séjours présentés, des enfants qui ne seraient pas originaires de la commune. Si c'est le cas, elle souhaite savoir pourquoi un deuxième tarif n'a pas été prévu puisqu'il est quand même légitime que les Brugeais n'aient pas tout à fait le même tarif.

M. GIRO répond qu'il est prévu d'accueillir s'il le fallait, des non-Brugeais. En 2016, à la demande de Monsieur GIRO, il n'y a eu aucun non-Brugeais, sauf si les camps n'avaient pas été remplis, ce qui n'a pas été le cas en 2016. La tarification devra être revue, mais comme elle est aussi la même à la MJC et dans d'autres structures, c'est encore à travailler. Monsieur GIRO confirme donc qu'une tarification pour les non-Brugeais sera prise en compte, la priorité étant faite à tous les Brugeais. En fonction de cela, s'il reste des places, elles pourront être proposées à d'autres enfants qui n'ont pas la chance de partir.

Mme PETIT-CHOTARD remercie Monsieur GIRO pour sa réponse. Elle constate que cette délibération appelle au vote de l'ensemble des élus. N'ayant pas prévu cette tarification et dans l'éventualité de la situation, elle demande comment la ville pense gérer cette tarification. Elle demande si un nouveau vote de tarification sera proposé aux élus. Elle ajoute qu'elle comprend que priorité soit donnée aux Brugeais. Elle précise que les élus de son groupe sont d'accord avec cette hiérarchisation. Mais elle demande s'il n'aurait pas été souhaitable d'anticiper et de pouvoir gérer la situation en toute sérénité.



M. GIRO répond que c'est le tarif 9 qui est appliqué aux non-Brugeais. Ils sont donc désavantagés par rapport aux Brugeais. Il explique que les élus ont la tarification de 1 à 9 et répète que c'est le tarif 9 qui est appliqué aux non-Brugeais.

Madame le Maire ajoute que s'il n'y a pas assez d'enfants avec les Brugeais, il vaut mieux avoir des non-Brugeais qui paient le tarif maximum que personne. Elle précise que d'autres structures sont aussi sur ces grilles tarifaires et que l'ensemble des grilles tarifaires vont être revues en intégrant une catégorie non-Brugeais.

Mme PETIT-CHOTARD déclare que la réponse est tout à fait entendable et que ce n'est pas l'objet de son intervention. Les élus de son groupe ont bien entendu que le sujet allait être revu. Toutefois, en partant du principe que le tarif 9 est l'application d'un tarif qui n'est pas celui des Brugeais, elle pense que tous les Brugeais ne sont pas dans un quotient familial inférieur à 2 500 €. Aussi, elle considère que cela concerne bien aussi des Brugeais qui paient ce tarif. Elle réitère que dans ce cas-là cela sera proche du tarif des Brugeais.

M. GIRO répond qu'il a bien compris et qu'il a répondu à la question de Madame PETIT-CHOTARD en disant que la tranche 9 était aujourd'hui appliquée aux non-Brugeais et aux Brugeais qui répondent à ces critères-là. Il ajoute que quand les critères seront retravaillés, il y aura une tranche 10 pour les non-Brugeais, comme cela a été fait pour l'école de musique il y a peu de temps. Monsieur GIRO demande à Madame PETIT-CHOTARD de lui dire en quoi il ne lui a pas répondu.

M. SEGUINEAUD déclare qu'il en a été question en Commission réunie, après l'intervention tout à fait justifiée de sa collègue sur les tarifs. Selon lui, il s'est avéré que ses collègues et lui-même ont fait un déroulé des diverses propositions d'activités qui sont faites, et qu'il semblerait que sur certaines propositions, on arrive au maximum et que certaines personnes demandent à intégrer une activité sans pouvoir être accueillis parce que... Il s'interrompt en rétorquant à Monsieur GIRO que c'est bien ce qui s'est dit en Commission réunie.

M. GIRO lui répond qu'il peut effectivement arrêter puisqu'en Commission réunie, il a annoncé qu'il y avait peut-être eu des refus à Suances, mais que finalement, il n'y en a pas eu. Il ajoute que c'est tout ce qu'il a déclaré ce jour-là. Il répète qu'en Commission réunie, il avait annoncé que sur le chantier nature, il y avait deux personnes qui n'étaient pas venues. Il affirme que c'est tout ce qu'il a dit ce jour-là et demande à Monsieur SEGUINEAUD d'arrêter de le faire parler aussi quand il ne parle pas. Il rappelle que 20 personnes étaient présentes ce jour-là.

M. SEGUINEAUD répond que si cela se produisait, avec l'augmentation de la population, il serait bon de veiller à ce que tout le monde puisse être accueilli.

M. GIRO assure qu'il y veille et qu'il y travaille. Il ajoute qu'il prend note de la remarque de Monsieur SEGUINEAUD.

M. SEGUINEAUD ajoute que Monsieur GIRO a quand même dit à un moment donné qu'il allait le préciser aux élus de l'opposition. Or, les précisions, il vient de les apporter et ils ne les avaient pas en amont.

Vote: Unanimité

RAPPORT N° 2017.03.16 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE - OPERATION SAC ADOS 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric GIRO

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la municipalité a souhaité développer des actions en faveur des 16 /25 ans qui favoriseraient l'autonomie et la prise d'initiative.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et du tourisme, le Conseil Régional met en œuvre le dispositif « Sac Ados Nouvelle Aquitaine ».

Cette opération s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France pour les 16-22 ans ou en Europe pour les 18-25 ans.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre l'accès des jeunes aux richesses de l'Aquitaine
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie
- Renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires

La Ville s'engage :

- A respecter le règlement du dispositif et à proposer le dispositif à un public jeune répondant aux critères suivants :
 - o Jeunes entre 16 /25 ans
 - o Jeunes exclus des vacances n'étant jamais partis, sans encadrement familial ou professionnel.
- Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets des jeunes.
- Participer aux ateliers d'échanges de pratique et de formation.
- Transmettre une évaluation.

Le Conseil Régional favorise la mise en réseau des acteurs et permet à chaque structure d'avoir une information claire et précise. Il remet aux structures référentes les packs Sac Ados attribués (un pack comprenant 130 € de valeurs pour les départs en France et 250 € de valeurs pour les départs en Europe, une trousse de premiers soins et de la documentation santé et citoyenneté).

Les modalités de ce partenariat sont décrites dans une convention qu'il convient de signer entre la Ville et le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine. Cette convention étant valable pour une durée d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **A SIGNER** la convention de partenariat entre la Ville de Bruges et le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour l'Opération Sac Ados et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

M. GIRO informe que la convention de partenariat est renouvelée avec le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine pour l'opération Sac Ados. Il rappelle qu'il s'agit de financer 130 € pour les jeunes qui partent en France et 250 € pour les jeunes qui partent en Europe, avec une trousse de premiers soins et la documentation santé et citoyenneté adéquate.

Mme CHARTIER interrompt Monsieur GIRO pour signaler à Madame le Maire qu'elle va quitter la salle, puisque le rapport concerne la Nouvelle Aquitaine et qu'elle travaille pour cet établissement.

M. GIRO ajoute que ce dispositif concerne également les jeunes de 16 à 25 ans qui partent en vacances pour la première fois. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention. Monsieur GIRO rappelle que la ville de Bruges en a distribué sept en 2016.

Vote: 32 Pour et 1 non participation (Groupe Bruges Avenir)

RAPPORT N° 2017.02.17 : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS POUR L'ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Rapporteur : Madame Emmanuelle LAMARQUE

Vu la délibération n°2013.03.01 du 25 juin 2013, reçue en Préfecture de la Gironde le 28 juin 2013, relative à la mise en place des temps d'activités périscolaires,

Vu la délibération n°2016.05.18 relative au Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2016-2019,

Considérant que la ville de Bruges a décidé la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013, prévoyant la mise en place sur les temps périscolaires d'une offre culturelle, artistique ou sportive pour les enfants.

Dès la rentrée 2013, la Ville a lancé un appel à projets pour proposer aux enfants 4 thématiques éducatives :

- « Bien dans mon corps » : Jeux sportifs, école multisport, ateliers santé...
- « Graine d'artiste » : Eveil musical, théâtre, chorale, arts plastiques...
- « Petit citoyen » : Education à la sécurité routière, au développement durable, au secourisme...
- « J'apprends autrement » : Jeux de société, jeux éducatifs, ateliers scientifiques...

De nombreux partenaires ont répondu à cet appel à projets : enseignants, associations sportives, associations culturelles, école de musique etc., avec lesquels la Ville a conclu des conventions de subventionnement, pour l'organisation d'un TAP.

Pour la rentrée 2017-2018, la Ville souhaite de nouveau lancer un appel à projet auprès des partenaires, pour l'organisation des temps d'activités périscolaires.

L'appel à projets est un montage juridique contractuel permettant à la Ville de consulter dans le cadre d'une procédure ad hoc, tous types d'intervenants afin qu'ils répondent à une idée

générale lancée par la Ville. Cette procédure permet de préparer le cadre des relations contractuelles futures (avec des prestataires du secteur non marchands) dans le cadre d'une convention de subventionnement.

Il appartient donc aux différents partenaires qui souhaitent répondre, de proposer à la ville, à l'issue d'une période de publicité, l'organisation d'un ou plusieurs TAP, en lien avec les 4 parcours éducatifs définis ci-dessus. La ville posera des exigences de candidature, et notamment des exigences de diplômes et d'expériences dans l'animation et le milieu éducatif.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à **lancer un appel à projets** pour l'organisation des TAP de l'année scolaire 2017-2018,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les **conventions de subventions** en découlant, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les **conventions de bénévolat** en découlant, et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Mme PETIT-CHOTARD demande, concernant l'appel à projets, s'il serait possible de connaître la participation gouvernementale. Elle demande si elle existe toujours et si oui, à combien elle s'élève. Elle souhaite également connaître les prévisions budgétaires du coût global de cette action. Dans le cas où il y aurait une éventuelle évolution, diminution ou augmentation, elle souhaite connaître l'effet de compensation qui serait à prendre en charge par la collectivité.

Mme LAMARQUE répond que concernant la dotation de l'État, la ville en dispose toujours pour l'instant. Elle précise qu'elle est de 75 000 €. Concernant l'appel à projets, elle informe que la ville est sur une enveloppe globale de 24 000 €.

Mme PETIT-CHOTARD demande si les 24 000 € incombe à la ville ou s'il s'agit de l'appel à projets dans sa globalité. Elle précise sa question. L'appel à projets correspond à des coûts. Au regard de ces coûts, elle demande si les 24 000 € que Madame LAMARQUE annonce est bien le coût qui sera supporté par la collectivité ou le coût global avant déduction.

Mme LAMARQUE répond qu'il s'agit d'un appel à projets dans le cadre des temps d'accueil périscolaires, mais que ces temps d'accueil ne sont pas uniquement couverts par cet appel à projets. Elle ajoute qu'il y a l'intervention des animateurs qui ont des projets et qui proposent des TAP. Là, ce sont des intervenants extérieurs, associatifs ou autoentrepreneurs sur des activités que la collectivité n'est pas en mesure de proposer.

Mme PETIT-CHOTARD réitère sa question pour que tout le monde soit bien d'accord sur le coût global. Elle souhaite connaître le coût global avant déduction des subventions ou autres.



Mme LAMARQUE répond qu'elle ne peut le donner en l'état puisqu'il s'agit là de fonctionnement. Ce sont les animateurs qui sont payés dans le cadre des activités périscolaires.

Madame le Maire déclare qu'elle comprend la question de Madame PETIT-CHOTARD. Elle explique que depuis toujours, la ville a 70 000 € de participation de l'État pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, tout compris. À savoir, les animateurs, les temps, etc. Dans le cadre de l'enveloppe que la commune de Bruges met dans les TAP depuis 2012, il y a 24 000 € dédiés à ces appels à projets vers des prestataires extérieurs à la commune. Ainsi, il n'est pas possible de dire de combien est la part de l'État et de la commune. La ville est sur un budget de 24 000 € qui depuis 2013, est reconduit tous les ans pour les rythmes scolaires. Madame le Maire ajoute que dans ce budget qui a été dédié aux rythmes scolaires, il y a une dotation de 70 000 € de l'État qui est reconduite tous les ans. Pour le reste, il s'agit du budget de la commune.

Mme PETIT-CHOTARD comprend qu'au regard de la subvention gouvernementale, sur les 75 000 €, la ville réutilise plus ou moins 24 000 € pour les TAP et que 50 000 € rentrent en coût de fonctionnement avec les animateurs.

Mme LAMARQUE confirme.

M. SEGUINEAUD demande, au regard des élections à venir, et si toutefois les aides gouvernementales ne tombaient plus suite à des décisions politiques qui impacteraient la ville de Bruges, si la municipalité continuerait à faire des TAP ou pas. Il demande si cela a été envisagé par l'actuelle majorité.

Madame le Maire répond qu'elle ne fait pas de politique fiction, et que chaque chose doit aller en son temps. Pour l'instant, elle rappelle que la loi est celle-là et que les dotations de l'État sont celles-là. Elle note que Monsieur SEGUINEAUD a l'air d'être sûr du résultat des scrutins des présidentielles. Elle avoue qu'il a bien de la chance.

M. VEISSIER dit, « il me semble que vous avez dit exactement le contraire de ce que vous avez dit au début de la séance. Mais ce n'est pas grave. »

Madame le Maire propose de passer au vote. Elle demande qui est contre, qui s'abstient. Elle constate l'unanimité et remercie les élus.

Vote : Unanimité

Questions diverses :

M. BOURG répète sa sempiternelle phrase pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Il précise donc qu'il s'exprime au nom de ses collègues du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges ».

Il déclare à Madame le Maire et à l'ensemble de ses collègues que comme eux, nombreux ont été les Brugeais à constater l'arrivée d'un convoi de gens du voyage le samedi 11 mars sur le territoire de la commune de Bruges. Il ajoute que cette situation est très mal vécue par les riverains, car outre la proximité de leurs habitations de ce campement sauvage, ils subissent malheureusement directement ces désagréments avec un sentiment d'insécurité et toute incivilité à leur égard. Disparitions d'animaux de compagnie. Concernant ces



riverains qui ont pris pour habitude d'utiliser ces parcelles de la ZAC du Tasta comme espace de promenade pour leurs enfants et pour eux-mêmes, il demande dans quel état de malpropreté ils retrouveront ces lieux. Il affirme que nul aujourd'hui ne peut le dire ni le prévoir. Il ajoute que le dernier passage sur ce terrain de la Communauté des gens du voyage a laissé aux riverains du Tasta et aux fonctionnaires municipaux des souvenirs olfactifs et visuels très forts. Il recommande à tous les élus d'aller y faire un tour.

Il déclare que si à aucun moment les élus de son groupe ne remettent en question les dispositions que la majorité a prises à partir du samedi 11 mars, jour d'arrivée de ces caravanes, ils peuvent néanmoins s'interroger sur le fait que dans la lettre que Madame le Maire a envoyée à l'attention des riverains du Tasta, elle fait bien la description partielle des dégâts occasionnés par l'intrusion de ces gens sur un terrain privé, qui comme elle le précise, disposait d'un dispositif anti-intrusion mise en place à sa demande. Il note au passage que ce dispositif s'est avéré insuffisant et sous-dimensionné. Il rappelle que dans cette lettre, à aucun moment elle ne fait référence à l'existence sur le territoire de Bruges et des autres communes de la Métropole bordelaise, d'aires de stationnement à l'attention des gens du voyage. Monsieur BOURG déclare qu'il est du devoir de tous les élus de la Métropole bordelaise de rappeler simplement que l'installation de ces aires de stationnement a coûté fort cher aux contribuables de la Métropole, et par là même, aux contribuables brugeais. Il remarque que Madame le Maire n'évoque pas non plus le coût des dégâts occasionnés qu'elle a elle-même en partie constaté. En un mot, il demande qui paiera. Il demande qui paiera pour la porte du transformateur électrique défoncée, qui paiera pour l'électricité consommée frauduleusement, qui paiera pour les m3 d'eau consommés et captés illégalement aux bornes incendie, qui paiera pour les clôtures détruites, qui paiera pour le nettoyage du terrain ayant servi pendant plusieurs semaines de toilettes publiques, qui paiera pour le ramassage de bennes à ordures, dont la pose, s'il peut à la rigueur en comprendre le bien-fondé, cautionne l'impunité objective de telles intrusions accompagnées de dégradations en tous genres. Monsieur BOURG rappelle à Madame TERRAZA, qu'elle est, en qualité de Maire de Bruges, dotée de pouvoirs de police lui permettant d'assurer la sécurité et de faire respecter l'ordre public sur le territoire de la commune. Il demande à Madame le Maire les dispositions qu'elle prévoit de prendre en matière de sanctions et de réparations financières face à de tels débordements d'incivilité afin que ceci ne puisse plus se produire. Il assure que les élus de son groupe connaissent sa position concernant l'armement et les missions dévolues aux membres de la police municipale. Il considère que la ville est là face à un exemple type de situation où la présence visible d'une police municipale aux effectifs conséquents aurait pour le moins retarder, voire empêcher, le stationnement et l'intrusion de ces gens jusqu'à l'arrivée de la police nationale. Au nom des élus de son groupe, il répète ce soir, face à une ville en grande mutation, et à une augmentation très significative de sa population, augmentation que Madame le Maire elle-même semble craindre, que la police municipale de la ville ne dispose plus aujourd'hui des moyens, des effectifs et du matériel suffisants pour, malgré la volonté et le professionnalisme des agents, pouvoir assurer la totalité de leurs missions. À ces quelques questions claires et simples, le groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » espère de la part de Madame TERRAZA, en sa qualité de Maire de Bruges, responsable de la sécurité publique de la commune, ainsi qu'au titre de vice-présidente de Bordeaux Métropole, des réponses du même ordre. Il remercie Madame le Maire.



Madame le Maire répond aux élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges ». Elle rappelle qu'ils ont déposé le 21 mars 2017 au cabinet du Maire, une question écrite pour le prochain Conseil municipal concernant notamment l'arrivée des gens du voyage au Tasta depuis le 11 mars. Sur la forme, elle atteste que de nombreux élus majoritaires, dont elle-même, étaient présents au Tasta le jour même et les jours suivants pour marquer leur désapprobation et gérer cette implantation illégale. Sur la forme également, les propos des élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » sur, elle cite, « les souvenirs olfactifs et visuels », ne sont pas sans rappeler le triste, elle cite à nouveau, « bruit et odeur », évoqué à l'époque par Jacques CHIRAC, avec la volonté d'aller séduire les électeurs du parti d'extrême droite. Elle laisse les élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » à leurs propos, à leurs manipulations dont on aura compris la triste ambition en ces temps électoraux. Sur la forme enfin, Madame le Maire souhaite souligner les confusions volontaires ou ignorées que Monsieur BOURG avance dans sa déclaration. Elle annonce que la Communauté actuelle sur le Tasta fait partie des grands rassemblements et n'est donc pas concernée par l'aire de passage de Bruges Blanquefort pour laquelle la ville est totalement en conformité. Elle rappelle que cette aire aujourd'hui, sous gestion de Bordeaux Métropole, est dédiée aux groupes plus restreints et est d'ailleurs occupée à plein. Il considère que Monsieur BOURG et ses collègues sont donc sur ce dossier, hors sujet.

Sur le fond, Madame le Maire explique que les dégâts causés par cette Communauté ne sont jamais payés par la municipalité de Bruges, car là encore, Monsieur BOURG n'est pas sans savoir que le terrain et les équipements cités ne sont pas la propriété de la ville. De la même manière, les poursuites sont engagées par Bordeaux métropole, propriétaire du terrain, comme cela a été le cas la dernière fois qu'une Communauté s'est installée sur ce secteur, c'est-à-dire il y a trois ans. Madame le Maire explique que si le propriétaire du terrain, en l'occurrence Bordeaux Métropole, le souhaite, il pourra bien sûr saisir à loisir la justice s'il estime avoir subi un préjudice. Si les élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » le souhaitent, ils peuvent donc en faire la demande au Président de Bordeaux Métropole. Peut-être sera-t-il sensible à leurs arguments lumineux et infaillibles.

Sur le fond encore, Madame le Maire déclare que ce sujet est encore une fois l'occasion pour l'opposition d'évoquer un manque d'effectifs et de moyens de la police municipale, sans connaître les circonstances ni les conditions des événements du 11 mars. Plutôt que d'y voir une occasion de plus de polémiquer, Madame le Maire considère qu'il aurait été plus constructif de se renseigner sur les conditions d'arrivée des gens du voyage au Tasta. Elle indique qu'il y avait près d'une dizaine de policiers nationaux, armés, qui n'ont pu empêcher cette intrusion. Il faudrait pour surveiller l'ensemble du territoire, comme le suggère Monsieur BOURG, semaine et week-end compris, en journée et en soirée, recruter près de 30 policiers supplémentaires pour assurer une surveillance permanente, soit un coût supplémentaire annuel de fonctionnement d'environ 1 200 000 € sur le budget. Près de huit points d'impôts supplémentaires. Elle en profite pour glisser que cela en ferait beaucoup moins à retirer à la taxe foncière non bâtie.

Au regard de ces éléments, Madame le Maire retourne les questions aux élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges ». Elle demande si une police municipale armée aurait empêché l'implantation de ce campement sauvage. Elle demande pourquoi, comme c'est le cas en ce moment à la demande de la ville de Bordeaux, les forains des Quinconces occupent deux fois par an, le site de Tourville, la seule aire de grand passage actuellement



de l'agglomération. Elle rappelle que le préfet en a fixé trois dans le schéma départemental. Elle interroge Monsieur BOURG et ses collègues sur le fait de savoir si la priorité des priorités pour les forces de sécurité aujourd'hui, qu'elles soient municipales ou nationales, est de bunkériser des terrains potentiellement accessibles aux gens du voyage en plus des protections déjà mises en place. Madame le Maire poursuit en déclarant que pour prétendre aux responsabilités, il faut être responsable. Elle ajoute que pour régler une situation de crise, il faut savoir raison garder, et qu'il ne faut pas s'emballer sous n'importe quel prétexte. Elle considère que cela demande investissement et sang-froid, en premier lieu par respect pour les citoyens. Elle constate à la lecture du courrier des élus du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges », que ce n'est pas, a priori, leur cas.

Madame le Maire déclare que la séance est levée. Elle informe que la date du prochain Conseil municipal sera communiquée dès qu'elle sera fixée. Elle confirme que ce Conseil aura lieu en juin.